CONSEIL GÉNÉRAL
DE RUE

Conseil général du 07 octobre 2026

Salle des Remparts - Rue

Participants

Présents Gaëtan Muller, Aurélie Althaus, Virginie Barrelet, Olivier Bekaert, Sophie Bosson, Dimitri Burnier, Delphine Camilleri, Sylvain Chevalley, Mathieu Crausaz, Xavier Cuérel, Pierre-Alain Deillon, Marylène Dorthe, Jean-Louis Dubler, Christian Gast, Magali Gianella, Emmanuel Gremaud, Luca Iannelli, Thorsten Michels, Eric Monney, Gaudenz Moser, Gaël Nardin, Eric Pahud, Gael Panchaud, Olivier Pittet , Simon Schneider, Mathieu Senn, Guillaume Tâche, Frédéric Viéla, Joseph Aeby, Andrea Bagnuoli, Loris Bossi, Claude Conus, Franco De Andrea, Nathalie Defferrard Crausaz, Antoinette Piccand, Karine Charrière

Excusés Cédric Bays, Daniel Crausaz, Michèle Senn

1 Constitution de la séance

M. le Président salue le public qui s'est déplacé en nombre pour assister aux débats du législatif, ainsi que M. Sanchez pour la Liberté et la Gruyère. Il salue encore les membres du Conseil communal ainsi que ses collègues du Conseil général.

M. le Président annonce que le bureau est composé aujourd'hui de Mme Delphine Camilleri, Vice-Présidente, Mme Marylène Dorthe, scrutatrice et MM. Sylvain Chevalley et Gael Panchaud, scrutateur et Mme Karine Charrière, secrétaire du Conseil général. **M. le Président** cite les membres du Conseil général excusés : Mme Michèle Senn, MM. Cédric Bays et Daniel Crausaz.

M. le Président explique que le législatif siège à 30 personnes et constate que **27 membres** sont présents, **3** sont excusés. Le quorum est atteint et sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **14 voix**. Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit après approbation de ce dernier. Pour éviter les déplacements, les micros circuleront dans la salle. Il rappelle la nécessité de se présenter avant la prise de parole. **M. le Président** demande encore à chacun d'être aussi clair, factuel et concis que possible pour que les débats soient agréables.

M. le Président relève que cette séance a été convoquée en date du 17 septembre 2026 par courriel, publication dans la Feuille Officielle du 18 septembre 2026, au pilier public, sur le site internet communal et l'application Illiwap. Il demande si le mode de convocation fait l'objet de remarque. Ceci n'étant pas le cas et puisque le quorum est atteint nous pouvons passer à l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été transmis avec la convocation. **M. le Président** annonce que le point 6 "règlement de l'évacuation et l'épuration des eaux" est retiré de l'ordre du jour car le préavis de M. Prix n'a pas encore été délivré, l'administration devant fournir des compléments d'informations. Il demande si l'assemblée a d'autres remarques à formuler concernant l'ordre du jour.

Ceci, n'étant pas le cas, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour modifié.

Votants : 27 **Majorité : 14** Abstention (s) : 0 **Oui : 27** Non : 0

L'ordre du jour modifié **est approuvé à l'unanimité.**
L'assemblée peut dès maintenant débattre valablement, **M. le Président** ouvre la séance à **19h33**.

2 Approbation des procès-verbaux du 01.06.2026 et du 07.07.2026 (ne seront pas lus, sont disponibles sur le site internet)

M. le Président poursuit avec le point 2 de l'ordre du jour relatif aux procès-verbaux du 01.06.2026 et du 07.07.2026. Ces derniers ont été mis à disposition des membres sur la plateforme WEDO et sont disponibles sur le site internet www.rue.ch, ils ne seront alors pas lus ce soir.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions concernant le procès-verbal du 01.06.2026. Ceci n'étant pas le cas, il demande aux membres présents d'approuver le procès-verbal.

Votants : 27 **Majorité : 14** Abstention (s) : 0 **Oui : 27** Non : 0

Le procès-verbal du 01.06.2026 **est approuvé à l'unanimité.**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions concernant le procès-verbal du 07.07.2026. Ceci n'étant pas le cas, il soumet ce procès-verbal aux votes.

Votants : 27 **Majorité : 14** Abstention (s) : 0 **Oui : 27** Non : 0

Le procès-verbal du 07.07.2026 **est approuvé à l'unanimité** avec remerciements à son auteure.

3 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques 77.0% à 89.0% de l'impôt cantonal de base

3.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **M. le Syndic** pour les explications relatives à la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques 77.0% à 89.0% de l'impôt cantonal de base, dès le 1er janvier 2027.

M. Le Syndic après avoir saluer l'ensemble des personnes présentes, souhaite communiquer le message suivant en introduction.

Comme annoncé en juillet dernier, ce soir nous nous réunissons pour parler de fiscalité, puisque le budget courant présente un déficit de plus de 1.5 millions. Cette concession budgétaire représente un peu la paix des braves, mais ne règle en rien le déséquilibre financier de la commune.

En tant qu'élus, nous sommes au service de la population, mais nous sommes serviteur de l'institution... et notre institution appelle à l'aide. Dans un premier temps, **M. le Syndic** s'est dit que tout le monde aura lu le message du Conseil communal et que cette intervention introductive serait brève. Il est parfois nécessaire de rappeler les choses, et il est toujours utile de planter le décor et rappeler le contexte. Aussi, il reprendra la totalité du message car un sujet aussi sérieux mérite qu'on s'y attarde. Après cette introduction, nous enchainerons avec un constat chiffré, une projection des besoins et une projection des résultats opérationnels de la commune sur les prochaines années. L'objectif est de démontrer par les chiffres le besoin de revoir notre fiscalité.
A ce titre, il souhaite remercier MM Andrea Bagnuoli et Gaëtan Muller pour le travail fourni à l'élaboration des documents présentés ce soir. Toutes les lignes des comptes ont été disséquées, chacun est parfaitement au courant et conscient des enjeux financiers.

L'ensemble de ces données et de ces prévisions, nous permettrait aisément à faire une planification financière, mais nous ne le ferons pas ce soir. Dans un environnement et une communauté où l'on émet des doutes sur la véracité des chiffres, allant jusqu'à entamer la confiance qui devrait nous unir et nous renforcer, il a été décidé de confier l'élaboration finale de la planification financière à un organisme neutre et hautement qualifié. Il est fortement possible que lorsque les autres annoncent les mauvais chiffres ceux-ci auraient meilleure mine.

Les débats de ce soir seront certainement nourris. Nous remplissons notre rôle. Nous sommes dans la réalité politique, il sera nécessaire de poser des questions et il faudra s'engager, les choses doivent se passer

ainsi. Bien évidemment, une rencontre avec de tels objectifs et une telle matière pourraient faire appel à la partie émotionnelle. Cette partie émotionnelle, nous devrons la laisser au vestiaire, puisque nous, les élus, sommes en charge de la gestion de notre belle commune. Alors, engagés mais toujours cordiaux et toujours corrects.

M. le Syndic souhaite rappeler les éléments suivants pour planter le décors. Le 15.12.2025, sous l'ancienne législature, le Conseil communal propose une augmentation des taux d'impôt de 77.0% à 89.0% pour les personnes morales et pour la contribution immobilière une hausse d'impôts de 1.5%o à 2.5%o. Estimant cette mesure insuffisante, la commission financière préavise négativement la démarche puis l'exécutif décide de retirer le budget 2026 et écarte les demandes d'investissements importantes, dont celui du projet de l'école.

Le 12.02.2026, un nouveau budget est présenté avec des taux de 95% pour l'impôt sur les personnes physiques et 2.50%o de contribution immobilière. Tous sont d'accords au niveau politique, mais par le biais d'un référendum populaire, le 14 juin dernier la population refuse massivement ces augmentations. Dépourvu de budget le Conseil communal présente une nouvelle version qui a été approuvé le 7 juillet 2026 par le législatif avec un déficit prévisionnel de CHF 1'600'000.--. Ce budget confirme donc le déséquilibre financier constaté, sans aucune discussion. En conclusion, tous les indicateurs démontrent la nécessité de revoir les taux d'imposition de la commune.

Rencontre le comité référendaire. Le Comité référendaire avait annoncé publiquement être disposé à rencontrer les élus pour échanger sur les questions fiscales et financières qui ont initiées leur démarche visant une consultation populaire. Le Conseil communal s'est toujours montré ouvert aux points de vues, idées et autres suggestions qui peuvent offrir des améliorations de tous les domaines de la gestion communale. Aussi, l'exécutif à pris l'initiative de rencontrer une délégation du comité référendaire le 17 août dernier. Tout en préservant les questions de discrétion, de personnalité et sans entrer dans les détails de la discussion, le Conseil communal peut affirmer que cette rencontre n'a pas permis d'isoler une ou plusieurs thématiques concrètes qui permettrait au Conseil communal de réaliser des économies substantielles. Entendues que celles-ci permettraient un maintien des taux d'imposition actuel si elles étaient appliquées.

Le Conseil communal a retenu deux éléments pertinents et prépondérants :

- Engagement plus fort dans les associations de communes du district, afin d'imposer une meilleure gestion des coûts pour les communes membres. Gestion des coûts signifiant que ces associations doivent réduire les charges au mieux et maîtriser leurs évolutions.
- Le comité référendaire à relever que les autorités politiques et en particulier le Conseil communal, ne s'était pas suffisamment engagé pour communiquer directement à la population les raisons de ses hausses d'impôts. Il témoigne du besoin de compréhension des thématiques qui, juste après la fusion des communes affectent aussi fortement l'équilibre financier. Ces constats seraient issus des entretiens conduits lors de la récolte de signatures ainsi que des témoignages enregistrés à la même occasion. C'est la raison pour laquelle, l'exécutif a déjà communiqué 2 dates de séances d'informations pour pouvoir discuter de ces thématiques avec la population directement.

Rencontre avec le Service des Communes (SCom). Le SCom a, à la fois, un rôle de conseil et de surveillance. le 20.08.2026, le Conseil communal et la commission financière ont rencontré deux délégués du service pour présenter la situation financière de la commune, rappeler les mesures et les étapes initiées, et aborder les solutions potentiels. Il était aussi question de commenter les critères et indicateurs relevant du mode comptable MCH2 qui permettent de positionner les finances communales sur une échelle comparative et représentative des moyennes cantonales.
Au delà des échanges constructifs et transparents entre les parties, il est à relever que cet entretien n'a pas livré de constat permettant de prendre des mesures immédiates et efficaces en vue d'améliorer l'équilibre financier de notre commune.
A la question du Comité référendaire "avez-vous le remède?" la réponse est non. A la question au SCom "avez-vous le remède?" la réponse est non. Nous devons alors nous remettre au travail.

Le rapport établi par le SCom est hautement fiable et circonstancié. le Conseil communal souhaite rendre attentif sur certaines conclusions de ce rapport.

1) L'autorité exécutive de la commune respecte des normes légales en matière de présentation et d'adoption des budgets et des comptes. En d'autres termes, cela veut dire qu'il n'y a rien à dire sur la maîtrise technique comptable et sur les principes d'application MCH2 dans notre commune.

2) Le manque de données historiques complexifient grandement l'analyse financière puisqu'il y a absence de passé. Il ne nous ait pas possible de nous référer aux 3 ou 4 derniers exercices puisque cela n'existait pas.

3) Les premiers constats confirment la nécessité d'une augmentation des taux fiscaux. L'endettement est élevé mais traduit aussi les importants investissements consentis. Si l'on cherche trace de l'utilisation des investissements, nous trouverons effectivement des objets, des réalisations concrêtes. Tout le monde les connaît puisque tous les jours, nous les utilisons. Elles ont été réalisées avec l'argent de la Commune.

4) En matière de péréquation régionale, la prise en charge des organismes intercommunaux, régionaux, de district par notre commune est un sujet intéressant puisqu'il s'agit de la grande partie de nos dépenses. M. Le Syndic rappelle, que lorsque nous donnons CHF 100.-- à la Commune, il n'y a que CHF 25.-- qui arrivent dans les caisses de la commune. La commune est une grande contributrice à la péréquation régionale, selon les indicateurs.

Le SCom émet les recommandations suivantes :

- réduction et priorisation des investissements.
- abandon possible des prestations non-obligatoires fournies à la population.
- augmentation, par étape, de la fiscalité. Avec la 1ère étape, il sera peut-être possible de stabiliser les choses ou non, et voir si nécessaire de revenir sur la question fiscale, dans un sens ou dans l'autre.

Rencontre avec la Commission financière. Dans le cadre de la préparation du Conseil général de ce soir et afin de partager les constats et autres solutions en matière de fiscalité, le Conseil communal a rencontré la Commission financière le lundi 7 septembre 2026. Pour le présent rapport, nous nous en tiendrons aux éléments probants. Les membres des deux organisations sont plus que jamais convaincus de la nécessité d'augmenter les taux d'imposition communaux, afin de rétablir l'équilibre financier de la commune. Rétablir cet équilibre doit permettre de faire face aux engagements courants actuels et de répondre aux défis et besoins futurs en matière d'investissements communaux.

Au-dela du réferendum du 14 juin dernier, la population a rejeté les taux présentés, il serait donc parfaitement inapproprié de présenter les mêmes au Conseil général. Le Conseil communal propose donc une solution pensée sur trois phases.

1ère phase : Faire face aux obligations courantes dont l'exigence minimale est de couvrir les dépenses des comptes de résultats sans avoir recours à l'emprunt, et en limitant la capacité à amortir selon les normes prescrites. Il s'agit d'amortissement comptable. Si nous n'avons plus les moyens, nous passons la ligne dans les comptes, mais nous ne remboursons pas la dette. C'est une méthode qui existe et qui est utilisée.

2ème phase : tirer les enseignements et mesurer les nouveaux taux sur les exervices 2027 et 2028. Et comme déjà souligné plusieurs fois, l'absence d'historique est pénalisant en matière de planification. En d'aurtes termes, il faudrait validé les déficit par des comptes bouclés.

3ème phase : proposer, au besoin, de nouvelles adaptations des taux d'impositions à un rythme bisannuel. Peut-être revoir, et encore, revoir ne signifie pas systématiquement augmenter, les taux d'imposition tous les deux ans, afin de voir les effets et prendre les mesures nécessaires pour l'avenir.

M. le Syndic ajoute que dans toutes les déclarations ci-dessus, il n'y a pas la volonté de dire qu'il faudra monter à perpet' les impôts. Nous devons analyser les résultats concrets de un ou deux exercices afin de pouvoir décider des prochaines options.

La question de la fiscalité des entreprises a également été abordée. Le Conseil communal est très rétissant à augmenter ce taux. Il constate que la plupart des chefs d'entreprises sont salariés de leur société et habite dans la commune. En d'autres termes, ils seraient pénalisés à trois reprises. Cependant, l'esprit "tout le monde doit faire un effort" a prévalu et l'exécutif s'est rallié à la Commission financière et propose un taux qui passerait de 48.0% à 54.0%.

En regard des analyses conduites, le Conseil communale propose les mesures suivantes :

1) Augmentation des personnes physiques de 77.0% à 89.0%, au 1er janvier 2027. Représente un apport d'environ CHF 880'000.--

2) Augmentation des personnes morales de 48.0% à 54.0%, au 1er janvier 2027. Représente un apport d'environ CHF 8'000.--

3) Augmentation de la contribution immobilière de 1.5%o à 2.0%o au 1er janvier 2027. Représente un apport d'environ CHF 180'000.--.

Le terme environ est utilisé car la fiscalité et le rendement fiscal ne sont pas des sciences exactes, cela change quasi tous les jours, soit au fur et à mesure que les avis de taxation sont remis aux personnes et aux entreprises. Il en résulte une amélioration des recettes d'environ CHF 1'070'000.--.

Le Conseil communal est parfaitement sachant, que les augmentations ainsi proposées ne suffisent pas à rétablir immédiatement la santé financière de la Commune. Cependant, il s'agit de prendre en compte la volonté de la population qui est hautement sensible aux impôts et qui s'est exprimée clairement sur la question. La solution est, selon l'avis de l'exécutif, de concevoir et de modifier la politique fiscale par étapes. Les étapes seront consolidées au travers des comptes communaux. Nous gardons l'espoir que les conditions cadres des finances publiques reposant sur les péréquations nous seront plus favorables à l'avenir, par le biais de lissage des chiffres de références. **M. le Syndic** fait rapidement une parenthèse en indiquant car nous avions l'espoir d'une amélioration de la péréquation financière cantonale. Ce soir, il peut annoncer que l'espoir a mal tourné car nous sommes punis d'une réduction de CHF 40'000.-- car nous faisons partie des communes dites en très bonne santé. Nous toucherons alors CHF 40'000.-- de moins en 2027 qu'en 2026.

Pour terminer, le Conseil communal demande aux membres du Conseil général de le soutenir et de le suivre sur les mesures phasées. Finalement, le Conseil communal considère que les nouveau taux d'impositions répondent à des concessions admissibles. Comparaison n'est pas toujours raison, mais il est important de rappeler l'exception de Rue dans l'environnement du District de la Glâne où la majorité des communes se situent entre 80.0% et 95.0%, la Commune de Rue fait exception avec un taux à 77.0%. Ce message est aussi accompagné de projections comparatives afin de mesurer l'effet fiscal par rapport aux autres communes du district.

M. le Syndic souhaite encore informer que le Conseil communal a tiré des plans sur la comète et disséqué toutes les rubriques de nos comptes en se demandant comme en seraient l'évolution à l'avenir. Certaines sont connues, comme par exemples lorsqu'elles reposent sur les planifications des associations de la Glâne (RSG, COG,...), cela nous aide à prévoir les chiffres à mettre dans les budgets. Les chiffres transmis par ces associations sont intégrés dans notre budget sans discussion puisque l'autorité compétente est le comité de direction de l'association et non la Commune. Nous n'avons pas la liberté de dire à ces associations que nous rabotons CHF 250'000.-- sur la facture car nous l'estimons trop élevée.

Nous tenons compte de l'évolution de la population. l'évolution est plutôt faible en comparaison avec le reste du district puisque nous n'avons plus de zone constructible. Seule la densification sur le territoire communal génère de nouveaux habitants, cela représente environ 2% par année.
Dans un second temps, le Conseil communal a listé tous les investissements, comme si c'était une lettre au Père Noël. Cela ne veut pas dire que tous vont être réalisés, mais cela montre l'ampleur des investissements à prévoir et à planifier. Dans certains cas, ils sont reportés, dans d'autres ils sont abandonnés, ou encore remplacés par d'autres.
Cette liste nécessite du financement, cela veut dire que nous devons trouver des capitaux ou les emprunter, donc payer un intérêt. Dès qu'un investissement est réalisé nous devons porter en compte l'amortissement. Ce travail a été réalisé pour présenter à quelle sauce nous allons être mangés ou pas, ces prochaines années et quelle serait la réponse fiscale pour couvrir nos besoins.

03_Message sur la fiscalité et rap Scom.pdf

M. A. Bagnoli après avoir salué tout le monde, débute la présentation en montrant la vue d'ensemble des investissements années par années. En 2026, le total des investissements étaient de 1'260'000.--, en 2028,

des investissements a hauteur de 3'735'000.--, etc.. Cela ne signifie pas que les investissements vont être réalisés l'année où cela est indiqué, mais ils pourraient être annulés, réportés en fonction des finances.

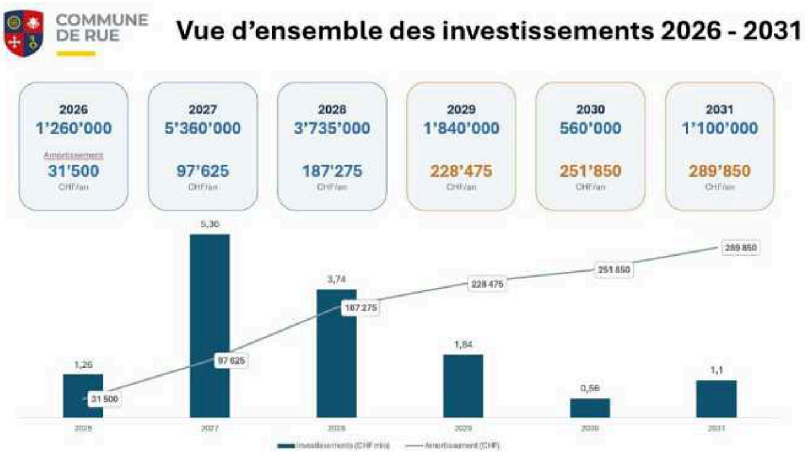

M. A. Bagnuoli poursuit en présentant les investissements qui concerne son dicastère. Il y a l'harmonisation du PAL. Comme tout le monde le sait, l'harmonisation du Plan d'Aménagement Local (PAL), vise à réunir les quatre PAL existants, il n'y a rien de nouveau. Cet investissement est prévu sur la période 2027-2030 pour un montant total de CHF 200'000.--.

Concernant les bâtiments, **M. L. Bossi** informe que ce qui est à relever est le point 8.29, soit la mise en conformité de l'ensemble des bâtiments relatifs aux normes de sécurité, pour CHF 300'000.--. Pour les autres points liés à son dicastère, ils ne concernent que l'entretien courant qui a été réduit au minimum, afin de permettre l'utilisation et l'exploitation des locaux.



Mme N. Defferrard Crausaz poursuit en indiquant que dans leur projection un montant de CHF 2'000'000.-- a été inscrit pour le batiment centralisé. Ce montant correspond au projet déjà évoqué l'an dernier. Il n'empêche que ce projet est toujours en discussion, et qu'une alternative pour l'achat d'un terrain est aussi possible, cela sera soit une étude, soit l'achat d'un terrain. **Mme N. Defferrard Crausaz** complète en indiquant qu'il n'y a pas d'amortissement sur ce montant car l'acquisition d'un terrain n'engendre pas d'amortissement et une étude non plus.

M. Le Syndic indique que des investissements au niveau des routes sont réalisés et terminés, ceux-ci vont donc grever les finances communales puisque les amortissements vont débuter.

- Route du Menhir pour 850'000.-- et Route du Moulin 850'000.--

Cela représente CHF 45'000.-- d'amortissement à prendre en compte dès 2027.

- RC 1510 - travaux divers sur la route cantonale à Auboranges (canalisation, signalisation) pour CHF 230'000.--
- Chemin du Verger à Auboranges, les travaux débuteront en début d'année 2027
- Chemin piétonnier à Ecublens
- Route de Villangeaux, CHF 1'260'000.--, CHF 31'500.-- d'amortissement obligatoire
- Route des Indivis - Chapelle
- Réfection et entretien courant 2028-2030 : CHF 300'000.--

- Pont Sous-Roche (Rue), des mesures minimales ont du être entreprises car le pont menaçait de s'écrouler.

Concernant le chapitre 70, il est important de savoir que les amortissements n'affectent pas l'impôt mais les taxes. Cela veut dire qu'avec le compte 70, nous payons les investissements liés à la distribution d'eau; avec le 71 tout ce qui est lié à l'épuration et avec le 73, tout ce qui concerne la gestion des déchets. M. Le Syndic indique que ces comptes sont plutôt équilibrés.

M. C. Conus explique qu'un grand investissement sera la mise en séparatif Chapelle, Plein Soleil pour 1.1mios qui est actuellement terminé. Le bouclage du réseau d'Ecublens est prévu. La conduite d'eau potable de la Rue du Casino à Rue est aussi à prévoir rapidement car tout le monde le sait, les ruptures de conduites sont très fréquentes.

M. Le Syndic ajoute qu'il y a également la protection anti-crues dans le quartier des Melleys à Auboranges, la part communale devrait se monter à CHF 80'000.--, les travaux sont réalisés.
Les mesures PGEE sont étapées sur plusieurs années. Lors de nouvelles constructions, il est souvent exigé de déplacer des conduites et cela engendre des coûts au niveau de l'épuration et de l'eau potable.
A terme, il est planifié de refaire les places des déchetteries puisqu'elles ont déjà 30ans. Le changement des bennes est également a envisager.



Tout cela est donc la liste des souhaits. **M. Le Syndic** indique que lors de l'impression de ce document, le Conseil communal a encore souhaité ajouter l'AES, car nous sommes déjà à la capacité d'accueil maximale. Le dernier étage de la bâtisse est disponible et il est envisageable de le transformer. Cela veut dire que probablement, la question de l'agrandissement et de la dernière étape pourrait se présenter en 2027 ou 2028 pour env. 80'000.--. Ce montant affecte directement les impôts.

Les priorités doivent être définies pour élaborer ces investissements, le législatif doit aussi valider les crédits qui seront proposés. Il est important de relever que même si dans un premier temps le crédit de la nouvelle école a été retiré, tous sont conscients que ce projet est une priorité d'investissement pour la commune et cela n'est pas négociable, il faut juste trouver le bon projet. Il est raisonnable alors de penser que les 2 premiers millions seront dépensés en 2027 ou en 2028.

Aujourd'hui, nous avons un autre problème puisque la Commune cumule les déficits, il n'y a pas de capacité d'autofinancement. Nous n'avons pas de fonds propres pour réaliser les investissements, nous devons emprunter. Aujourd'hui, nous avons CHF 15'000'000.-- de dettes. Comme disent nos voisins vaudois "quand je me regarde, je me plains; quand je me compare, je me rassure", c'est un gros chiffre, mais d'après les bilans des autres communes glânoises, il est correct. Il est tout à fait normal pour une commune d'avoir de tels endettements pour autant qu'ils aient été utlisés pour des réalisations.

Dès 2027, nous aurons besoin de capitaux tiers, pour financer nos investissements. Le Père Noël sait donc que nous voulons les cadeaux et l'enveloppe financière. En 2031, le montant emprunté serait de 24 millions. Mais cette situation est prise en compte dans le cadre des indications des conséquences des comptes communaux et de la fiscalité.

M. Le Syndic poursuit en indiquant que les charges d'intérêts doivent être affectées. Selon les derniers chiffres de références, nous avons CHF 212'000.-- de charges d'intérêts comptables. Dès le 1er janvier suivant la fin de travaux liés à un investissement, les comptes communaux sont chargés par les amortissements. Donc le montant de CHF 212'000.-- en 2026 passe à CHF 344'000.-- d'amortissement. ce montant affecte l'impôt uniquement.

M. Le Syndic indique que la projection va de 2025 (chiffres de référence) à 2031. Le chapitre de la fiscalité (chapitre 9), ne prend pas en compte de l'évolution de la population, ni les revenus extraordinaires, car cela ne serait pas raisonnable et le Conseil communal souhaite rester dans la prudence.

M. A. Bagnuoli complète en indiquant que la présentation de ce soir est une projection fiscale basée sur la situation actuelle, en incluant la liste du Père Noël et en tenant compte de tout ce qui a été présenté précédemment, pour les années 2027 à 2031.
Avec un taux à 77.0% pour les personnes physiques (PP) et 1.5%0 de contribution immobilière (CI), la perte prévisible est de CHF 1'730'000 en 2027 et CHF 2'840'000 en 2031.

Le même exercice a été réalisé avec le taux de 89.0% pour les PP et la CI à 2.0%o. La perte financière demeure mais est amoindrie avec CHF 634'000.-- en 2027 et CHF 1'660'000 en 2031. Ce scénario permet de stabiliser l'hémorragie mais n'assainie pas les comptes.

Mme A. Piccand souhaite faire un rapide historique du taux fiscal de la Commune de Rue. Elle est au conseil communal depuis le 1er juillet 2002 et assumait le dicastère des finances jusqu'en 2016. En 2001, au moment de la fusion avec Promasens et Gillarens, la fiscalité était au taux de CHF 1.-- pour Rue, CHF 1.15 pour Promasens et CHF 1.25 pour Gillarens. La Commune de Rue a pu assumer ses tâches avec un taux à CHF 1.-- jusqu'en 2006.

En 2007, le taux est descendu à 0.79, puis de 2008 à 2019, le taux était de 0.83 et enfin de 2020 à 2024 à 0.79. A ce moment-là, la Commune de Rue prévoyait d'augmenter ses impôts puisque bons nombres de travaux étaient en cours. **Mme A. Piccand** poursuit en expliquant qu'en 2025, avec la fusion, qui nous amène des investissements pour un montant énorme avec des charges financières d'amortissement et d'intérêts élevés, cela explique les augmentations. Elle ajoute que le taux de contribution immobilière à toujours été à Rue de 2%0.
En 2007, le Canton a augmenté son taux fiscal de CHF 1.00 à 1.066, car il avait besoin d'argent. En 2008, le taux était encore à 1.03; de 2009 à 2020 à 1.-- et depuis de 2022 le taux de 0.96. Le canton aussi augmente ses impôts quand il a besoin d'argent.

M. Le Syndic souhaite compléter avec une demande de la commission financière, qui était de se rendre compte où se situe la Commune par rapport aux Communes du District. En faisant la comparaison, il s'est vite rendu compte que malheureusement pour certains indicateurs c'est comme comparer des pommes et des poires. Bien que tout le monde applique MCH2, les communes ont une certaine marge de manœuvre dans la présentation des comptes. Il y a tout de même quelques remarques à retirer des comparaisons.

Une première demande était ciblée sur le service social, prestations sociales du District, services sociaux régionaux, qui devraient bientôt être réunis en une seule unité de district. Dans les indicateurs, pour Rue, un montant de plus de CHF 500'000.-- alors qu'à Siviriez nous sommes à 153'000.--, à Villaz 211'000.--, à Vuisternens 191'000.--.
Il a constaté que le chiffre de référence de Rue correspond au montant repris du Service social et non à la part communale. Donc le montant payé pour Rue est de CHF 147'000.--. Nous payons un peu moins que les autres, car la partie "aides matérielles" allouées aux personnes en difficulté est plus basse dans notre région, notre commune. Les appartements disponibles sur le territoire communal sont relativement chers et de fait, peu accessibles à des familles ou personnes à bas revenus.
M. le Syndic a également remarqué que les charges ne sont pas ventilées de la même manière dans toutes les communes.

213 CYCLE D'ORIENTATION
Charges financières
Fonctionnement

	Rue	Siviriez	Vuisternens	Villaz
572-36	**147'000** **572**	**173'000**	**191'000**	**211'000** 5790
213 CO	**1'741'600**	**1'594'800**	**1'148'000**	**1'481'000**
	10.36 %	9.53 %	8.76 %	8.76
219	**523'000**	**369'000**	**190'000** ++++	**233'000** +++++
	Tsco 436'0	Tsco 290'0	Tsco 189'0	Tsco 227'0
	2638	**2675**	**2383**	**2409**

Pour le cycle d'orientation de la Glâne (COGL), les communes ne pratiquent pas les mêmes ventilations comptables. Dans la pratique, la plupart des communes compilent dans la rubrique 213 relative au COGL, avec le montant pour Rue de CHF 1'7'41'600.--. Pour cette facture, la clé de répartition dite Clé Glânoise s'applique. Cette clé glânoise est un calcul entre la population communale et la capacité fiscale communale. Rue prend donc en charge le 10.36% des charges de district, alors que Siviriez prend à sa charge le 9.53%, 8.76% pour Villaz et Vuisternens.

Concernant la scolarité obligatoire (219), la Commune de Rue débourse CHF 523'000.-- alors que Siviriez est à CHF 369'000.--. Les chiffres de Villaz et Vuisternens ne sont pas à retenir car les charges ne sont pas comptabilisées de la même manière. **M. Le Syndic** a ressorti les coûts des transports scolaires. Villaz débourse CHF 227'000.-- , Vuisternens CHF 189'000.-- et Rue, CHF 436'000.--. Avec la mise en soumission publique, ce montant devrait être adouci, la ponction devrait être moins lourde. Historiquement, les coûts de transports sont très élevés. Certains diront que si nous avons une école centralisée, cela coûterait moins cher. Ce n'est pas vrai! Quand nous sommes une commune rurale avec géographiquement des villages "éclatés", en faisant des transports en boucle et spéciaux.

M. F. de Andrea souhaite ajouté qu'il a retrouvé un article de La Liberté du 10.12.2025 concernant la commune de Siviriez, où ils indiquaient une fortune réelle de CHF 22'000'000.--. lors de la présentation du budget 2026, avec un taux de 88%, ils présentent une perte de CHF 1'000'000.-- sur le budget de fonctionnement. La réponse de la part du Conseil communal en charge des finances est, que le taux d'impôt 2027 pour Siviriez serait certainement à 100.0% et la contribution immobilière à 3.%0. **M. F. de Andrea** trouvait intéressant de faire cette comparaison avec une commune dite riche, et qui a les mêmes problèmes que Rue dans le fonctionnement.

M. Le Syndic reprend son explication relative à la clé glânoise. Cette clé est calculée chaque année, mais évolue très peu. Rue prend à sa charge le 10.36% aujourd'hui et en 2027, le taux sera de 10.19% pour la prise en charges des associations du District. Cela est non négociable car les éléments qui construisent la clé, sont la population et la fiscalité (PM, PP, Impôt à la source). Cela veut dire que dans le montant de CHF 40'000'000.-- de charges pour le District, Rue en paie CHF 4'000'000.--.
Au niveau de la péréquation financière intercommunale, c'est comme pour les Cantons, les riches versent pour ceux qui le sont moins. Pour 2027, Rue recevra CHF 40'000.-- de moins vu les excellents critères de l'analyse qui détermine les facteurs de la Commune. A titre de comparaison, Siviriez touchera CHF 752'000.--, Vuisternens CHF 645'000.-- et Villaz CHF 650'000.-- alors que Rue touchera CHF 476'000.--.

Nous sommes un grand contributeur de part notre profil communal. Dans ce profil, nous ne pouvons pas décider du nombre de personnes à l'AVS ou d'enfants en âge de scolarité. **M. Le Syndic** termine en indiquant que c'est un faux discours que de penser que nous pouvons modifier les clés de répartitions cantonales et régionales.

3.2 Préavis de la Commission financière et de la Commission durabilité, débats et vote

M. le Président remercie le Conseil Communal pour les explications fournies et donne la parole à la commission financière pour la lecture de son préavis puis à la Commission durabilité aussi pour la lecture du préavis.

M. T. Michels, secrétaire de la Commission fait lecture du rapport avec la conclusion suivante :

"La Commission considère qu'une hausse des recettes fiscales est nécessaire. Elle constate toutefois que, sur la base du budget 2026, le passage de 77 % à 89 % ne suffira pas à rétablir l'équilibre financier. Une hausse d'impôt ne peut dès lors constituer une mesure isolée. Elle doit s'accompagner d'un plan de mesures chiffré portant sur la maîtrise des charges, la priorisation des investissements et le désendettement, ainsi que d'explications documentées sur les écarts relevés.

La Commission reconnaît ainsi la nécessité d'une hausse, mais ne formule pas de recommandation quant à l'acceptation ou au refus du taux proposés. Elle soumet ses constats au Conseil général, auquel il appartient de se prononcer sur la proposition."

03_Cofin_Rue_Impot_personnes_physiques_2026-DEF.pdf

M. G. Moser, Président de la Commission durabilité et énergie, fait lecture du rapport avec la conclusion suivante :

"La commission durabilité et énergie donne donc un préavis favorable aux modifications proposées, tout en soulignant les réserves émises précédemment. Ce préavis combine les points 3, 4 et 5, ceux-ci étant intimement liés. La commission ne prendra donc pas la parole pour les préavis des points 4 et 5."

03_COMDUR_préavis impôt.pdf

M. Le Président remercient les rapporteurs et ouvre les débats.

M. D. Burnier, souhaite faire lecture d'une prise de position du groupe Horizons Communs. Il précise que le texte a été rédigé sans savoir la présentation de l'exécutif communal.
"Le groupe comprend les enjeux financiers de la commune et soutient le principe d'une hausse d'impôt. Cependant, nous craignons une issue comparable à la précédente hausse souhaitée par le Conseil communal, soit un référendum et un rejet de cette hausse par la population de Rue. Question similaire = réponse similaire. En tant que Conseillères générales et Conseillers généraux, nous sommes également déçus de voir plusieurs projets dans lesquels nous étions investis au côté du Conseil communal, être gelés, revus à la baisse ou carrément abandonnés. Il est difficile aujourd'hui de se projeter dans un avenir commun, même en temps que Conseiller général. Cela fait bientôt 2 ans que les communes ont fusionné, et il n'est pas encore facile de savoir où nous allons.
Nous pensons que cette hausse d'impôt est nécessaire pour aller de l'avant. Cela dit, elle ne doit pas être uniquement présentée et communiquée comme une obligation comptable. Elle doit aussi être accompagnée d'une vision pour la Commune. Si nous voulons susciter l'adhésion et l'envie de la population, nous devons proposer une vision d'avenir. Cela signifie présenter des projets, des priorités, un calendrier et un chemin pour réaliser ces projets. Nous espérons, sincèrement, que cette vision pourra être construite au plus vite entre le Conseil communal, le Conseil général et la population.
Concrètement, lors de la présentation du budget 2027 prévue pour la prochaine séance, nous souhaitons qu'une vision des principaux projets de la commune soit présentée (Ecole, traversée de Rue, chauffage à distance et autres projets structurants). Nous souhaitons également que le budget 2027 donne le moyen d'agir. Les montants nécessaires au dégel des principaux projets devrait y figurer, avec, selon le groupe Horizon Commun, une priorité accordée au projet d'école centralisée. Cela doit bien évidemment se faire en parallèle du travail sur les mesures de maîtrise et de réduction des coûts.

Nous sommes conscients que de laisser un déficit aux prochaines législatures serait irresponsable. Il faut aussi voir d'autres réalités en face; ne pas investir aujourd'hui c'est reporté le problème sur les générations futures et prétérité notre avenir et le leur. Merci de votre attention."

M. le Président remercie le groupe pour sa prise de position et donne la parole à l'assemblée pour la suite du débat.

M. E. Monney demande, pour cet objet, d'appliquer le vote à bulletin secret. Le bureau en prend note.

M. le Syndic souhaite ajouter que les membres du législatif se sont investis pour l'analyse et les rapports. La comptabilité publique est difficile, par définition. Nous pouvons nous en tenir à une seule notion, qui serait "combien je paie". Sauf que cette notion ne s'applique pas beaucoup dans la gestion publique, de service à la population. Aujourd'hui, nous demandons un juste équilibre entre ce que nous avons dépensé et ce que nous devons encore faire ensemble et le prix que cela coûte à la communauté. Ceci est un équilibre. Nous sommes très clairement en déséquilibre.

Bien évidemment, il y a la possibilité et la probabilité qu'un second référendum se présente. Ce n'est pas sous la menace d'un référendum que nous devons décider. Ce qui doit être décidé, c'est l'avenir, l'état de santé de l'institution. C'est les élus, organes politiques, qui peuvent le décider. Nous sommes très proches de la population et c'est pour cette population que nous développons une politique qui va plus loin que ce qui est obligatoire de faire dans les communes, c'est pour cette population que nous soutenons les sociétés locales qui forment des jeunes, pour cette population que nous entretenons un patrimoine avec du personnel compétent, nos prestations sont aujourd'hui de qualité et élevées.

Si maintenant, nous devons tout casser, nous casserons tout. La mission aujourd'hui du Conseil communal est de ne pas lâcher. **M. le Syndic** indique que tous ont été élus pour remplir cette mission et c'est aux élus de prendre cette décision. C'est de la responsabilité des élus de prendre les bonnes mesures.

M. X. Cuérel demande s'il est possible d'imaginer ce qui sera annoncé lors des soirées d'informations déjà planifiées. Il remercie les personnes investies dans l'élaboration des tableaux présentés ce soir. Chacun peut, un peu comme chez le médecin ou l'avocat, avoir le droit de douter. Malheureusement quand des organes financiers mettent les chiffres sous les yeux, on est bien obligé d'y croire, car c'est le travail de l'exécutif et de la commission financière. C'est un travail de confiance. Toutefois, il estime que le message doit être simplifié et expliqué à la population: les trois piliers qui nous engagent, soit les charges non négociables, les charges communales qui servent aux investissements futurs et les répercutions des reports des investissements ou de la non continuité des investissements. Selon lui, une séance de 2 heures avec les chiffres et tableaux présentés comme ce soir, peut souler tout le monde. Il faut arriver à des choses plus pragmatiques et expliquer la réalité de manière factuelle.

M. S. Chevalley ajoute encore que ce soir nous sommes arrivés à une situation où nous ménageons la chèvre et le chou. Nous avons pu voir avec les chiffres présentés ce soir, certes un peu à la der, la situation communale. cette dernière a été bien expliquée malgré tout. Il se réjouit de voir le travail de la commission financière une fois que le plan financier sera transmis, qui confirmera ou pas ces chiffres.
Pour équilibrer les comptes de manière plus rapide dans le but de réaliser des investissements, pour faire vivre la commune, pour garder une commune vivante, pour assurer des activités pour les jeunes et les moins jeunes, nous avons besoin de chercher un équilibre rapidement. Nous sommes dans une période globalement compliquée financière, avec les assurances maladies qui augmentent, le prix de l'essence, etc.. Selon lui, faire une augmentation sur 2 ans, pour voir où nous en sommes, tirer des conclusions est une solution judicieuse où nous essayons déjà de stabiliser avant de vouloir aller trop vite en besogne. Il est clair que des choses pourraient être faites différemment ou plus rapidement, mais en finalité garder le statu quo n'est pas viable à moyen terme pour l'ensemble de la population. Il remercie les personnes qui ont œuvré pour la présentation de ce soir, bien que si elle avait transmise un peu plutôt, cela aurait été mieux. Il vaut toutefois la peine d'assumer ses responsabilités et de continuer à travailler ensemble.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée de se prononcer sur le vote à bulletin secret. Pour voter à bulletin secret il est nécessaire d'avoir un cinquième des membres présents qui valide pour le vote à bulletin secret.

Votants : 27 **Majorité : 6** Abstention (s) : 5 **Oui : 19** Non : 3

Le vote a bulletin secret est largement validé.

Les scrutateurs distribuent les bulletins, puis passent avec l'urne avant de procéder au dépouillement.
M. Le Président donne les résultats du vote.

Votants : 27 **Majorité : 14** Abstention (s) : 1 **Oui : 22** Non : 4

La modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77.0% à 89.0% de l'impôt cantonal de base est **accepté** à la majorité des voix par le législatif.

4 Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales 48.0% à 54.0% de l'impôt cantonal de base

4.1 Présentation

M. le Président poursuit la séance et cède la parole à **M. Le Syndic** pour les informations relatives à la demande de modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 48.0 à 54% de l'impôt cantonal de base.

M. le Syndic explique que face au poids de la charge, le Conseil communal n'était pas favorable à l'augmentation de ce taux. Bien évidemment dans le contexte général de l'effort à fournir et sur les recommandations marquées de la commission financière qui défendait le message que tous doivent faire un effort, le Conseil communal propose ce nouveau taux d'imposition. **M. Le Syndic** propose qu'avec ce taux, nous restons le taux le plus bas du district. Pour rappel, les patrons sont des chefs d'entreprises qui habitent pour la plupart la commune et qui sont contribuables. cette augmentation a été retreinte pour éviter une triple augmentation pour les chefs d'entreprises dont l'entreprise a son for sur le territoire communal.

4.2 Préavis de la Commission financière et de la Commission durabilité, débats et vote

M. le Président après avoir remercié M. le Syndic pour les explications et donne la parole à la commission financière. Pour rappel, la commission durabilité a indiqué ne pas prendre la parole pour ce point.

M. T. Michels fait lecture du rapport et le termine avec la conclusion suivante :

"Comme pour le point 3, une hausse d'impôt ne peut dès lors constituer une mesure isolée. Elle doit s'accompagner d'un plan de mesures chiffré portant sur la maîtrise des charges, la priorisation des investissements et le désendettement, ainsi que les explications documentées sur les écarts relevés. La Commission reconnaît ainsi la nécessité d'une hausse, mais ne formule pas de recommandation quant à l'acceptation ou au refus du taux proposé. Elle soumet ses constats au Conseil général auquel il appartient de se prononcer sur la proposition."

04_Cofin_Rue_Impot_personnes_morales_DEF.pdf

M. le Président remercie la commission financière et ouvre les débats.

M. X. Cuérel demande combien il y a d'entrepreneur dans la commune et si les agriculteurs sont aussi concernés par cette hausse.
M. le Syndic indique qu'il y a env. 50 adresses qui répondent à la notion des personnes morales, mais il y a une quinzaine d'entreprises qui payent un impôt sur les personnes morales. Nous n'avons pas de grands groupes étrangers qui pourraient nous quitter en apprenant cette hausse. Les agriculteurs ne sont pas concernés par cette augmentation.

M. E. Monney demande une nouvelle fois le vote à bulletin secret.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée de se prononcer sur le vote à bulletin secret. Il rappelle la nécessité d'avoir un cinquième des membres présents qui valide pour le vote à bulletin secret.

Votants : 27 **Majorité : 6** Abstention (s) : 8 **Oui : 15** Non : 4

Le vote a bulletins secrets est validé.

Les scrutateurs distribuent les bulletins, puis passent avec l'urne avant de procéder au dépouillement.
M. Le Président donne les résultats du vote.

Votants : 27 **Majorité : 14** Abstention (s) : 1 **Oui : 17** Non : 9

La modification dès le 01.01.2027, du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales 48.0% à 54.0% de l'impôt cantonal de base est **accepté** à la majorité des voix.

5 Modification du taux de contribution immobilière de 1.50%o à 2.00%o

5.1 Présentation

M. le Président donne la parole au Conseil Communal pour les informations relatives à la demande de modification du taux de la contribution immobilière de 1.50%o à 2.00%o dès le 01.01.2027.

M. Le Syndic explique que le Conseil communal a fait preuve de réflexion en comprenant que le taux à 2.5%0 était un peu élevé. Dans un monde idéal, celui qui est propriétaire et contribuable devrait sortir de la piste car il paie déjà sur son revenu, il faudrait éviter de le taxer une nouvelle fois sur son bien immobilier. Le monde idéal n'existe pas. Quand nous touchons à la contribution immobilière, nous parlons aussi des bâtiments à logements multiples, avec des locations. C'est aussi un effort demandé aux propriétaires puisque cette taxe doit aussi permettre le financement du fonctionnement communal et les infrastructures régionales. L'effort demandé, au sens de l'exécutif, reste raisonnable et acceptable.

5.2 Préavis de la Commission financière et de la Commission durabilité, débats et vote

M. le Président remercie le Conseil Communal pour les explications et demande à la commission financière de faire lecture de son préavis. La Commission durabilité ne prendra pas la parole.

Le rapport de la commission financière lu par **M. T. Michels** se termine ainsi :

"Comme pour le point 3 et 4 de l'ordre du jour, une hausse d'impôt ne peut dès lors constituer une mesure isolée. Elle doit s'accompagner d'un plan de mesures chiffré portant sur la maîtrise des charges, la priorisation des investissements et le désendettement, ainsi que d'explications documentées sur les écarts relevés.

La Commission reconnaît ainsi la nécessité d'une hausse, mais ne formule pas de recommandation quant à l'acceptation ou au refus du taux proposé. Elle soumet ses constats au Conseil général, auquel il appartient de se prononcer sur la proposition."

05_Cofin_Rue_Contribution_immobiliere_DEF.pdf

M. le Président remercie le rapporteur et ouvre les débats.

M. O. Pittet demande le vote à bulletin secret pour cet objet.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée de se prononcer sur le vote à bulletin secret. Il rappelle la nécessité d'avoir un cinquième des membres présents qui valide pour le vote à bulletin secret.

Votants : 27 **Majorité : 6** Abstention (s) : 7 **Oui : 15** Non : 5

Le vote a bulletins secrets est validé.

Les scrutateurs distribuent les bulletins, puis passent avec l'urne avant de procéder au dépouillement.
M. Le Président donne les résultats du vote.

Pour la lecture du résultat et s'assurer du comptage, une suspension de séance de quelques minutes est sollicitée.

Une fois que tout le monde a repris sa place, **M. le Président** reprend le fil de la séance et indique que la majorité passe à 13 voix, étant donné qu'il y a 2 abstentions le nombre de bulletins valables passe à 25.

Votants : 27 **Majorité : 13** Abstention (s) : 2 **Oui : 13** Non : 12

La modification du taux de contribution immobilière de 1.50%o à 2.00%o dès le 01.01.2027 est **acceptée** à la majorité des voix.

6 Adoption du Règlement de l’évacuation et l’épuration des eaux

6.1 Présentation du règlement

reporté

6.2 Préavis de la Commission financière et de la Commission durabilité, débats et vote

7 Approbation des statuts de l’AVGG

7.1 Présentation des statuts

Une nouvelle fois**, M. le Président** cède le micro à **M. Claude Conus** pour les explications relatives aux statuts de l'AVGG (Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère)

M. C.Conus explique que 2 articles des statuts ont été modifiés. Le premier en raison de la fusion puisque dorénavant le village de Chapelle (Glâne) devient un secteur de la Commune de Rue. La seconde modification est relative à la composition du comité.

07_AVGG Statuts 2026.pdf 07_AVGG Modifications statuts 2026.xlsx

7.2 Débat et vote

M. le Président remercie **M. Conus** pour la présentation et ouvre les débats.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** demande aux membres présents de voter à mains levées.

Votants : 27 **Majorité : 14** Abstention (s) : 0 **Oui : 27** Non : 0

Les modifications des statuts de l'AVGG **sont approuvés à l'unanimité.**

8 Divers

Avant de céder la parole à l'assemblée et au Conseil communal, **M. le Président** rappelle les prochaines échéances :

- Jeudi 22 et mercredi 28 octobre à 19h30 à Promasens : Séances publiques d'information
- Dimanches 8 et 29 novembre : Elections cantonales et votations fédérales
- Mercredi 9 décembre à 19h30 à Rue : Conseil général - budget 2027

La parole est donnée aux membres du législatif.

M. F. Viéla, dans le message donné au législatif, une annonce a été faite indiquant la volonté de l'exécutif de s'engager pour les associations de communes pour une meilleure gestion des coûts. Dans le discours de **M. Le Syndic** indiquait que les chiffres sont donnés et qu'il n'est pas possible d'agir. Est-ce possible d'avoir des éclaircissements par rapport à cela, est-ce possible d'agir ou non?
M. F. De Andrea explique que les membres de l'exécutif ont intégré des comités directeurs des associations de district. En prenant le RSG, c'est une association créée par les communes pour répondre aux directives et lois cantonales. Nous pouvons décider d'en sortir, par contre, nous devons prouver que nous mettrons tout en œuvre pour accueillir des aînés pour répondre à la loi cantonale. En intégrant les comités de direction, les représentants de la Commune essaient de freiner certains investissements et demandes du Canton. Pour sa part, il est au Comité du Secours Sud Fribourgeois et actuellement ils œuvrent pour reporter une demande venant du Canton liée aux ambulances, car se sont des coûts élevés pour quelque chose de jugé peu utile. Le jour où le Canton l'imposera, cela sera plus négociable. Descendre les coûts n'est pas chose

aisée. Des solutions doivent être trouvées. Il y a des choses à faire tout en répondant aux lois et directives établies.
M. F. Viéla ajoute encore qu'il rejoint les groupes afin de vulgariser le sujet pour permettre une bonne compréhension de la population et de montrer les actions entreprises et à entreprendre.

M. X. Cuérel, demande s'ils ont des moyens de comprendre l'augmentation des chiffres et s'ils ont des moyens d'actions pour dire "non nous sommes pas d'accord", en étant au comité des associations.

M. F. De Andrea reprend le RSG en exemple, la loi indique qu'il est nécessaire d'avoir tant de personne par résident, nous ne pouvons pas y couper. Etre salarié de l'Etat fait que des augmentations de salaires se produisent chaque année, cela augmente la masse salariale. Il est aussi obligatoire de répondre aux critères définis par la loi et les comités doivent y veiller. Si la loi indique qu'il faut une infirmière pour 2 résidents alors que nous estimons que c'est pour 3 résidents, nous devons alors appliquer leurs directives, car en cas de pépin, cela se jouera devant des avocats. **M. F. De Andrea** explique que chacun essaie de faire en sorte de ralentir certains projets et/ou décaler des projets pour éviter des hausses d'investissements dans les associations.

Mme N. Defferrard Crausaz souhaite revenir sur les rapports d'activités de l'AES et de la Maternelle qui ont été transmis aux membres du législatif. L'idée est de mettre en valeur ce qui fonctionne dans la Commune et de reprendre au travers des mots des responsables l'essentiel du contenu.

L'AES les Glânetons :
Le mot qui résume l'année qui vient de s'écouler serait EFFERVESCENCE. Tout au long de cette année, nos espaces ont vibré au rythme d'un projet intitulé "Notre AES fait son art".
Notre mission reste la même, offrir aux enfants de 4 à 12 ans un cadre sécurisant, bienveillant et stimulant. Pour se faire, l'équipe de l'AES applique la méthode Faber et Mazlish qui se veut être une philosophie humaniste qui dit écouter pour mieux communiquer, accueillir les émotions des enfants et chercher ensemble des solutions constructives. Cette année, cette écoute à porter ses fruits à travers l'entraide élaborée entre les grands qui ont naturellement guidé les plus petits.

L'art s'est glissé partout. L'art de la récup' avec des éléments recyclés, l'art de la nature avec des éléments ramassés en forêts, l'art du bricolage à travers le carton et les origamis et enfin l'art de la musique.

Au delà des ateliers, ce sont des souvenirs partagés qui marquent cette année. Il y a eu la grande boom d'Halloween et son repas en plein air; les semaines de préparation de Noël où les enfants ont confectionné des biscômes et décoré les lieux avant de chanter devant les familles. Nous avons aussi inové en ouvrant en décembre, le restaurant "entre nous" à l'étage. C'est un nouveau concept qui alloue un moment privilégié où les enfants sont servis à table, en petit groupe avec un vrai menu de fête. Tout cela est rendu possible grâce à notre traiteur La Chenille Gourmande qui propose des repas frais, de saison et de formidables menus découvertes pour ouvrir les enfants aux cultures du monde.
Enfin, l'AES a pris part à la vie locale lors du passage du Tour de Romandie à Rue, en créant de superbes décorations pour encourager les cyclistes.

Dans les faits, nous avons une structure solide et attractive. Cette attractivité se traduit concrètement par les chiffres. Nous avons démarré l'année avec 99 enfants inscrits. Notre quotidien est intense avec un maximum de 54 enfants accueillis simultanément, la limite maximale autorisée. Preuve du succès, les tranches horaires de midi et du jeudi soir sont complètes et font l'objet d'une liste d'attente.

Cependant faire grandir une structure implique des ajustements. Face à un déficit communal en hausse ces trois dernières année, la commission financière a suggéré de prendre des mesures. Dès la rentrée 2026-2027, une légère augmentation des tarifs entre vigueur. Les repas passent de CHF 8.- à CHF 8.50; le tarif horaire pour les 1-2H passe de CHF 7.50 à CHF 8.50, et de CHF 8.80 à 9.80 pour les primaires.

Dans les coulisses, sécurité, inclusion et évolution.
Avoir une structure attractive c'est aussi avoir un team solide. Cette année a vu la mise en place d'une toute nouvelle équipe éducative qui a trouvé sa cohésion avec brio. Une équipe qui se forme continuellement. Nos collaboratrices ont été formées aux premiers secours, à la gestion du deuil chez l'enfants, aux diversités culturelles et même aux procédures de sécurité AMOK avec la police cantonale. Cette solidité des compétences de l'équipe a d'ailleurs été salué par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse lors de ces 2 visites

surprises. Nous avons également investi dans nos infrastructures pour le confort de tous. Amélioration des vestiaires, réfection de la route d'accès, éclairage extérieur corrigé et pose de tapis antiglisse sur la passerelle.

Enfin la vie d'un AES est faite de dialogues. Nous avons développé notre collaboration avec le travailleur social scolaire. et surtout, nous avons vécu une belle expérience d'intégration en accueillant avec succès chaque semaine, un enfant en situation de handicap.

Après avoir consolidé notre équipe, le grand défi pédagogique est la mise en place de repas libres. C'est un projet qui tient à coeur et qui permettra de développer l'autonomie et le rythme de chaque enfant.

En conclusion, un immense merci aux enfants pour leur créativité débordante, aux familles pour la confiance renouvelée, à l'équipe éducative pour leur incroyable adaptabilité ainsi qu'aux membres du législatif pour leur soutien.

Mme N. Defferrard Crausaz poursuit avec le rapport sur la maternelle.

L'année 2025-2026 a marqué un tournant historique pour la petite enfance dans la Commune. Après le départ à la retraite de Mme Corinne Richard qui gérait la structure à titre privé, la Commune de Rue a pris une décision forte au printemps 2025; reprendre la maternelle sous gestion communale. C'est dans ce contexte de renouveau, que Mme Romy Broillet a repris les rênes de cet accueillant lieu de vie situé à Auboranges. Sa mission : accueillir les tout petits de 2 à 4ans pour les aider à entrer dans la vie en collectivité sereinement. S'offre à elles et eux un cadre sécurisant et `bienveillant où ils et elles apprennent à grandir, explorer le monde, et acquérir une autonomie physique et affective avant le grand saut à l'école enfantine.

A leur âge, la sécurité affective passe par les repaires, c'est pourquoi les matinées qui s'étendent de 8h15 à 11h30, avec 15min de battement, 4 jours par semaine, sont rythmés par des rituels immuables. Le plus marquant est sans doute le moment de l'accueil. Chaque matin, est désigné un ou une chef/fe du jour. C'est lui ou elle qui coche le calendrier, rempli le bulletin météo et salue ses camarades avec une mascotte. Pour un enfant de 3 ans, prendre la parole devant tout le monde demande un immense courage et un dépassement de soi. Viennent ensuite les moments du rangement rendu joyeux avec la chansonnette du rangement, le goûter puis le temps calme des histoires. Au travers des activités dirigées, les enfants manipulent des textures, peignent, découpent et stimulent leur motricité fine. Lors des moments de jeux libres, ils font l'apprentissage invisible mais crucial du vivre ensemble : attendre son tour, coopérer, partager et respecter l'autre. Avec tous ces savoirs faires, ils sont parés pour s'asseoir à la table du Conseil communal dans quelques années.

Pour immortaliser ces moments, chaque enfant a construit au fil des mois son propre cahier de vie. Un véritable cahier de trésors rempli de photos et souvenirs que les parents adorent feuilleter.

Le succès de cette première année sous l'égide communale, se lit directement dans les chiffres. Nous avons débuté l'année en septembre avec 23 enfants inscrits. Au fil des mois, face à la confiance grandissante des familles, de nouvelles demandes sont arrivées. Nous terminons l'année en juin avec 30 enfants inscrits dont 4 fratries venues de la commune d'Ursy. Cette montée en puissante démontre l'excellence de notre structure sachant que la limite maximale autorisée par le SEJ est fixée à 12enfants simultanément par matinée. Le mardi et le mercredi matin sont presque complet avec 11 enfants présents.

Derrière cette réussite se cache un travail de l'ombre important. La commission de l'enfance ayant choisi de ne pas racheter l'ancien matériel pédagogique de Mme Richard, la maternelle est partie d'une page blanche. Mme Broillet a eu trois mois durant l'été 2025 pour budgétiser, imaginer et meubler entièrement l'espace. Un défi intense mais passionnant. Aujourd'hui, elle accueille les enfants dans deux salles adaptées, une pièce principale et une salle dédiée aux mouvements, à la musique et à la gym.
La sécurité a été renforcée avec l'installation d'un portail avant la sortie sur le parking et la finalisation d'un concept d'urgence prévoit le lieu de rassemblement à la ferme voisine en cas de problème.

Pour offrir le meilleur aux enfants, Mme Broillet et sa suppléante Cathy Savary se sont continuellement formée (premiers secours, gestion du deuil chez l'enfant, approche de l'hypersensibilité et consigne de sécurité avec la police cantonale).

Pour clore cette première année, Mme Broillet a organisé un grand repas canadien réunissant 74 participants sur la place de sport, dans une ambiance très conviviale. La Commune de Rue tient à remercier très chaleureusement Mme Broillet pour son engagement, son professionnalisme et sa chaleur humaine. Les excellentes relations développées avec les parents grâce à la transparence des retours quotidiens sur le déroulement de la matinée ont permis de bâtir un partenariat solide et serein pour le bien-être et l'épanouissement des enfants. Nous remercions également les parents pour leur contribution.

M. le Président demande si les enfants des autres communes bénéficient des même tarifs que ceux de Rue? **Mme N. Defferrard Crausaz** répond qu'ils ont le tarif communal sans le financement communal.

M. F. de Andrea souhaite compléter ses propos sur les associations de district afin de rappeler des points importants. Nous parlions du RSG et des Homes, du COGL avec la piscine Epicentre, Bicubic, etc.. Nous ne devons pas oublié que ces objets ont été votés par la population. La population a plébiscité la construction des homes en 2011, 42 millions pour rénover les homes. La population a plébiscité en 2016, pour la piscine et le CO pour plus de 60 millions. Cela fait un total de 100 millions, dont nous avons le 10% à notre charge.

M. P.-A. Deillon dans le cadre de la commission école, cette commission a été créée grâce au législatif. Elle s'est réunie et a des réflexions pour le projet d'école centralisée. En priorité, le projet doit être accessible financièrement à l'entier de la population. Il est toujours dans l'idée d'avoir un site centralisé. A la suite des annonces relatives à la réserve de la forêt de la Crêta, **M. P.-A Deillon** dans son raisonnement d'utilisation de bois local pour la construction, il demande au Conseil communal la possibilité d'allouer la subvention cantonale au projet d'école.

M. P.-A. Deillon ajoute avoir été approché par des citoyens concernant un projet du Canton de Vaud, d'installer des éoliennes sur les hauts de Vulliens. Il demande à la commune d'être attentif à ce projet.

M. Le Syndic ne pourra pas répondre sur la question des subventions de la Crêta, mais le point est noté Concernant les éoliennes, une consultation fédérale est en cours. La carte est assez facile à lire car sur la carte donnée, la région entre Lausanne et Yverdon est en bleu. Tout ce qui est en bleu signifie qu'on peut mettre des éoliennes. Le Conseil communal ne s'est pas encore clairement positionné mais la tendance est pour l'instant négative pour de multiples raisons. La principale serait l'égalité de traitement en matière de droit de la construction. Aujourd'hui, si nous construisions notre école à Promasens et qu'il nous faudrait 12m2 supplémentaire direction Oron, cela serait refusé avec une procédure fédérale, Si un privé scie un arbre sur sa parcelle et qui est inscrit, serait dénoncé. Le projet éolien prévoit de sortir des hectares de m2, abattre des milliers d'arbres pour nous vendre une amélioration énergétique potentielle. Les avis sont partagés sur la question, mais l'exécutif est plutôt contre. Ceux qui ont provoqué le développement, ceux qui bétonnent tous les jours doivent assumer les conséquences et installer des éoliennes chez ceux qui ont font la demande. le Conseil communal n'est toutefois pas insensible aux questions du remplacement des énergies fossiles. La consultation permet à toutes et tous de transmettre une prises de position.

M. Le Président fait lecture d'un communiqué :

"Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Chères citoyennes, chers citoyens,

À la suite de plusieurs interpellations, le Bureau, en accord avec les chefs des trois groupes du Conseil général, souhaite profiter de cette assemblée pour rappeler à l'ensemble de la population les rôles et les compétences de nos autorités communales. Le fonctionnement de nos autorités communales est défini par le cadre légal cantonal et communal, entre autre par la Constitution cantonale, la loi sur les communes et la Loi sur les finances communale. Ces dernières précisent les compétences et les responsabilités respectives du Conseil communal et du Conseil général.

Le Conseil communal est l'organe exécutif. Les articles 60 de la LCo et 73 LFCo précisent notamment que le conseil communal dirige et administre la commune au quotidien. Il prépare les projets, le budget et les crédits qui sont soumis au Conseil général. Il gère les biens et les services communaux, engage le personnel et met en œuvre les décisions du législatif. Le Conseil général est le législatif. Il représente la population et exerce les compétences que

la loi lui attribue, (art. 10a LCo et art. 67 ss LFCo). Il adopte le budget, les comptes, les règlements communaux et il se prononce sur les investissements et les crédits qui lui sont soumis.

Depuis sa création, notre Conseil général fonctionne de manière apolitique. Les groupes se réunissent pour échanger sur les dossiers et confronter leurs points de vue, mais chaque élu reste libre de son vote et se détermine selon sa conscience.

Ces deux autorités ont des rôles différents, mais complémentaires. Aucune ne peut se substituer à l'autre : chacune agit dans le cadre de ses compétences légales. Les citoyennes et citoyens jouent également un rôle essentiel. Elle élit les membres des deux conseils et dispose, dans les conditions prévues par la loi, de droits d'initiative et de référendum sur certaines décisions (art. 51 ter et 52 LCo).

Enfin, derrière ces institutions, il y a avant tout des femmes et des hommes qui s'engagent pour leur commune. Les décisions ne sont pas toujours simples, particulièrement lorsqu'elles ont un impact sur les finances et les contribuables. Elles doivent pourtant permettre de trouver un équilibre entre les moyens dont dispose la commune et les prestations dont bénéficie l'ensemble de la population. Le fonctionnement de notre commune est donc une responsabilité partagée : des autorités qui exercent leurs compétences, des élus qui s'engagent et une population qui participe à la vie communale.

Le Bureau du Conseil général souhaite que ce rappel contribue à une meilleure compréhension du fonctionnement de nos institutions et à un dialogue constructif au sein de notre commune.

Nous vous remercions de votre attention.

Le bureau du Conseil général"

Ce communiqué est applaudi par l'assemblée.

M. le Syndic souhaite faire encore un complément négatif avant de passer au positif. Notre société, notre population se transforme. Nous sommes dans une période chahutée et cela provoque une modification comportementale, cela provoque aussi une modification des repères différents par rapport à certaines valeurs ou certains principes. Malheureusement, comme ailleurs, il y a des dérapages chez nous aussi. Certains dérapages entrent dans la catégorie de ceux qui sont parfaitement inadmissibles. Cela met en danger l'institution et menace notre personnel et les autorités. Cela veut dire que le Conseil communal doit modifier la manière dont il communique et dont il traite les dossiers. Dans le budget 2027, il y aura une ligne supplémentaire pour des honoraires de spécialistes, car un budget sera alloué pour un service juridique et un autre pour une fiduciaire spécialisée. Cela veut dire que dépendamment des interventions, les cas ne seront plus traités par le Conseil communal mais confié à un avocat-conseil et cela sera traité par la voie strictement légale. C'est bien entendu très décevant, cela concerne très peu de monde, mais c'est devenu suffisamment violent pour considérer que cela n'est pas acceptable.

Nous avons le droit de descendre dans la rue pour dire que l'école est pourrie et qu'il manque d'enseignant, mais nous n'avons pas le droit de mettre le feu à l'école qui est neuve. Nous sommes face a des dérapages complétement inadmissibles. Ces dérapages se propagent par les outils modernes de communications. Nous pouvons maintenant regarder le match de l'équipe Suisse tout en insultant, maltraitant une personne. Tout cela prend des proportions tellement inacceptables qu'elles ont passé certaines limites.
Notre personnel communal ne peut pas faire face à une telle agressivité et le Conseil communal non plus. Pourtant, nous sommes pourtant des personnes accessibles et atteignables. Nous essayons de faire au mieux et le plus vite possible. Le service technique est d'une qualité exceptionnelle qui intervient avant même que les demandes arrivent. Le service à la population qui fait partie de la stratégie communale, pour offrir à la population les meilleurs services. Nous ne fermons la porte à personne, mais il y a des dérapages auxquels nous devons mettre fin. C'est là, la mauvaise nouvelle, il y a aura des coûts supplémentaires dès 2027, car certaines dérives seront traitées directement par un service juridique. Nous devons mettre un terme à ces débordements qui ne sont plus contrôlables. Cette décision est entérinée par l'ensemble du Conseil communal et sera soumise au budget 2027.

Ce soir, nous n'avons pas décidé d'augmenter les coefficients d'impôts, il s'agit ce soir d'une proposition puisqu'il reste la question de référendums populaires. Quel que soit le résultat que nous ne pouvons anticiper, le message donné ce soir par le législatif est encourageant car il est partagé avec l'exécutif. Si

c'est le cas, c'est parce que tous sont engagés en tant qu'élus, que les dossiers sont connus et que tous connaissent la commune et contribuent directement à sa bonne gestion et à sa conduite.

Pour le Conseil communal, cette période est particulièrement difficile, et tellement difficile que cela commence à se voir sur certaines personnes qui sont fatiguées mais qui ne lâcheront pas. Il y a des gens qui doivent quitter le Conseil mais qui ne lâcheront rien. Ce n'est pas une menace, mais attention aux débordements, il y a des limites.

M. le Syndic remercie encore le législatif pour le message donné, les décisions prises ce soir. Vive notre Commune. Merci au personnel et merci au Conseil communal. Bravo à tous.

9 Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie le public qui est venu assister au débat, le représentant de la presse, le Conseil communal, le Bureau ainsi que ses collègues du Conseil général. Il souhaite un bon retour à chacun dans son foyer et clôt la séance à **22h15.**

Jean-Louis Dubler
Président du Conseil général

Karine Charrière
Secrétaire du Conseil général

CONSEIL COMMUNAL DE RUE	**MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL**

Conseil général du :	7 octobre 2026
Ordre du jour n° :	3-4-5
Énoncé :	**Modification des taux d'imposition pour les personnes physiques, les personnes morales et modification du taux de la contribution immobilière**
Annexe (s) :	- rapport du Service des communes
Conseiller communal en charge du projet :	Joseph Aeby

CC = Conseil communal / CG = Conseil général

1. Introduction

Comme annoncé lors de la séance du CG du 14 juin dernier, le CC revient vers l'organe législatif pour lui proposer une adaptation des taux d'imposition communaux avec effet au 1er janvier 2027. Il n'est pas nécessaire de revenir sur toutes les étapes qui ont jalonné cette thématique mais il est en revanche indispensable de rappeler les faits marquants :

- le 15 décembre 2025 (ancienne législature), le CC propose une augmentation des taux de 77 à 89 % pour l'impôt sur les personnes morales et de 1,5 ‰ à 2,5 ‰ pour la contribution immobilière. Estimant la mesure insuffisante, la commission financière préavise négativement la démarche et le CC décide de retirer le budget 2026.
- le 12 février 2026, le CC présente un budget 2026 qui comprend une augmentation des taux de 77 à 95 % pour l'impôt sur les personnes morales et de 1,5 ‰ à 2,5 ‰ pour la contribution immobilière. Ces modifications ont été approuvées par le CG.
- Par le biais d'un referendum populaire le 14 juin 2026, la population a massivement refusé ces augmentations.
- Dépourvu de budget, le CC a présenté une nouvelle version qui a été adoptée par le CG le 7 juillet 2026. La commune valide le processus budgétaire mais avec un déficit prévisionnel de 1,6 mio. Celui-ci confirme le déséquilibre financier constaté.

En conclusion, tous les indicateurs démontrent la nécessité non négociable de revoir les taux d'imposition communaux.

2. Rencontre avec le comité référendaire

Le comité référendaire avait annoncé publiquement qu'il était disposé à rencontrer les élus pour échanger sur les questions fiscales et financières qui ont initié leur démarche visant une consultation populaire par vote. Le CC s'est toujours montré ouvert aux points de vue, idées et autres suggestions qui peuvent offrir des améliorations dans tous les domaines de la gestion communale. Aussi, nous avons pris l'initiative de recevoir une délégation dudit comité référendaire en date du 17 août dernier. Sans entrer dans les détails de la discussion, nous pouvons affirmer que ces débats n'ont pas permis d'isoler une ou plusieurs thématiques concrètes qui permettraient au Conseil communal de réaliser des économies substantielles ; entendu que celles-ci permettraient un maintien des taux d'imposition actuels si elles étaient appliquées. Le CC a retenu deux éléments prépondérants et pertinents : 1° S'engager plus fortement dans les associations de communes du district afin d'imposer une meilleure gestion des coûts pour les communes-membres ; gestion des coûts signifiant que ces associations doivent réduire les charges et mieux maîtriser leur évolution. 2° Le comité référendaire a relevé que les autorités politiques, en particulier le Conseil communal, ne s'étaient pas suffisamment engagées pour communiquer directement à la population les raisons d'une augmentation des taux fiscaux. Il

témoigne du besoin de compréhension des thématiques qui, juste après la fusion de communes, affectent aussi fortement l'équilibre financier. Ces constats seraient issus des entretiens conduits lors de la récolte de signatures ainsi que des témoignages enregistrés à la même occasion.

3. Rencontre avec le Service des communes

Le 20 août dernier, le Conseil communal et la Commission financière ont rencontré deux délégués du service pour présenter la situation financière de la commune, rappeler les mesures et les étapes initiées et aborder les solutions potentielles. Il était aussi question de commenter les critères et indicateurs relevant du mode comptable MCH2 qui permettent de positionner les finances communales sur une échelle comparative et représentative des moyennes cantonales. Au-delà des échanges transparents et constructifs entre les parties, il est à relever que cet entretien n'a pas livré de constats permettant de prendre des mesures immédiates et efficaces en vue d'améliorer l'équilibre financier de notre commune. Le Service nous a également remis un rapport d'analyse hautement fiable et circonstancié. Nous vous rendons attentifs-tives à certaines conclusions de ce rapport :

- L'autorité exécutive de la commune respecte les normes légales en matière de présentation et d'adoption des budgets et des comptes ;
- Le manque de données historiques complexifie grandement l'analyse financière (absence de passé) ;
- Le rendement fiscal est stagnant et ne suit pas la courbe de l'évolution démographique ;
- Les premiers constats confirment la nécessité d'une augmentation des taux fiscaux ;
- L'endettement de la commune est élevé mais traduit aussi les importants investissements consentis ;
- En matière de péréquation régionale, notre commune est une grande contributrice (charges liées) ;
- Finalement, les recommandations suivantes s'imposent : réduction et priorisation des investissements, abandon possible des prestations non obligatoires, augmentation par étapes de la fiscalité.

4. Rencontre avec la commission financière

À titre de préparation à la séance du Conseil général du 7 octobre et afin de partager les constats et autres solutions en matière de fiscalité, le Conseil communal a rencontré la Commission financière le lundi 7 septembre dernier. Pour le présent rapport, nous nous en tiendrons aux éléments probants, à savoir :

- les membres des deux organisations sont plus que jamais convaincus de la nécessité d'augmenter les taux d'imposition communaux afin de rétablir l'équilibre financier de la commune ;
- rétablir cet équilibre doit permettre de faire face aux engagements courants actuels et de répondre aux défis des besoins futurs de la commune en matière d'investissements ;
- au travers du referendum du 14 juin, la population a rejeté les taux présentés. Il serait donc inapproprié de présenter les mêmes au Conseil général ;
- le Conseil communal propose donc une solution posée sur trois phases :
    - 1ère phase : faire face aux obligations courantes dont l'exigence minimale est de couvrir les dépenses des comptes de résultat sans avoir recours à l'emprunt mais en limitant la capacité à amortir selon les normes prescrites.
    - 2ème phase : tirer les enseignements et mesurer les effets des nouveaux taux sur les exercices 2027 et 2028. Comme relevé plusieurs fois, l'absence d'historique est pénalisante en matière de planification.

- 3ème phase : proposer aux besoins de nouvelles adaptations des taux d'imposition à un rythme bisannuel, à savoir pour 2030 et 2032.

La question de la fiscalité des entreprises a également été abordée. Le Conseil communal est très réticent à augmenter ce taux car il constate que la plupart des chefs d'entreprises sont salariés de leur société et habitent dans la commune. Cependant, l'esprit « tout le monde doit faire un effort » a prévalu et finalement, le Conseil communal se rallie à la commission financière et propose un taux qui passerait de 48 à 54%.

5. Taux d'imposition proposés

En regard des analyses conduites et de la planification financière, le Conseil communal propose les mesures suivantes :

- Augmentation du taux d'imposition des personnes physiques de 77 à 89% dès le 1er janvier 2027,
- Augmentation du taux d'imposition des personnes morales de 48 à 54% dès le 1er janvier 2027 ;
- Augmentation du taux de la contribution immobilière de 1,5 0/00 à 2,0 0/00

6. Conséquences chiffrées

Les augmentations telles que proposées se traduiraient par les effets suivants :

- Impôt sur les personnes physiques : (5'641'000/77)*89 = 6'520'000 soit **+ 879'000 CHF**
- Impôt sur les personnes morales : (65'000/48)*54 = 73'100 soit **+ 8'100 CHF**
- Contribution immobilière : (550'000/1.5)*2.0 = 733'000 soit **+ 183'000 CHF**

Il en résulte au total, une amélioration des recettes de **1'070'000 CHF**.

7. Recommandations du Conseil communal

Le Conseil communal est parfaitement sachant que les augmentations ainsi proposées ne suffisent pas à rétablir la santé financière de la commune. Cependant, il s'agit de prendre en compte la volonté de la population qui est hautement sensible aux impôts et qui s'est exprimée clairement sur la question. La solution est à notre avis de concevoir et de modifier la politique fiscale par étapes. Celles-ci seront consolidées au travers des comptes communaux. Nous gardons également l'espoir que les conditions-cadres des finances publiques reposant sur les péréquations nous soient plus favorables à l'avenir par le biais du lissage des chiffres de référence. Aussi, nous demandons aux membres du Conseil général de nous soutenir et de nous suivre sur des mesures phasées. Finalement, nous considérons que les taux d'imposition proposés répondent à des concessions admissibles.

Document sans signature.

CONSEIL COMMUNAL DE RUE

MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL

Tableau des taux d'imposition des communes de la Glâne en 2026

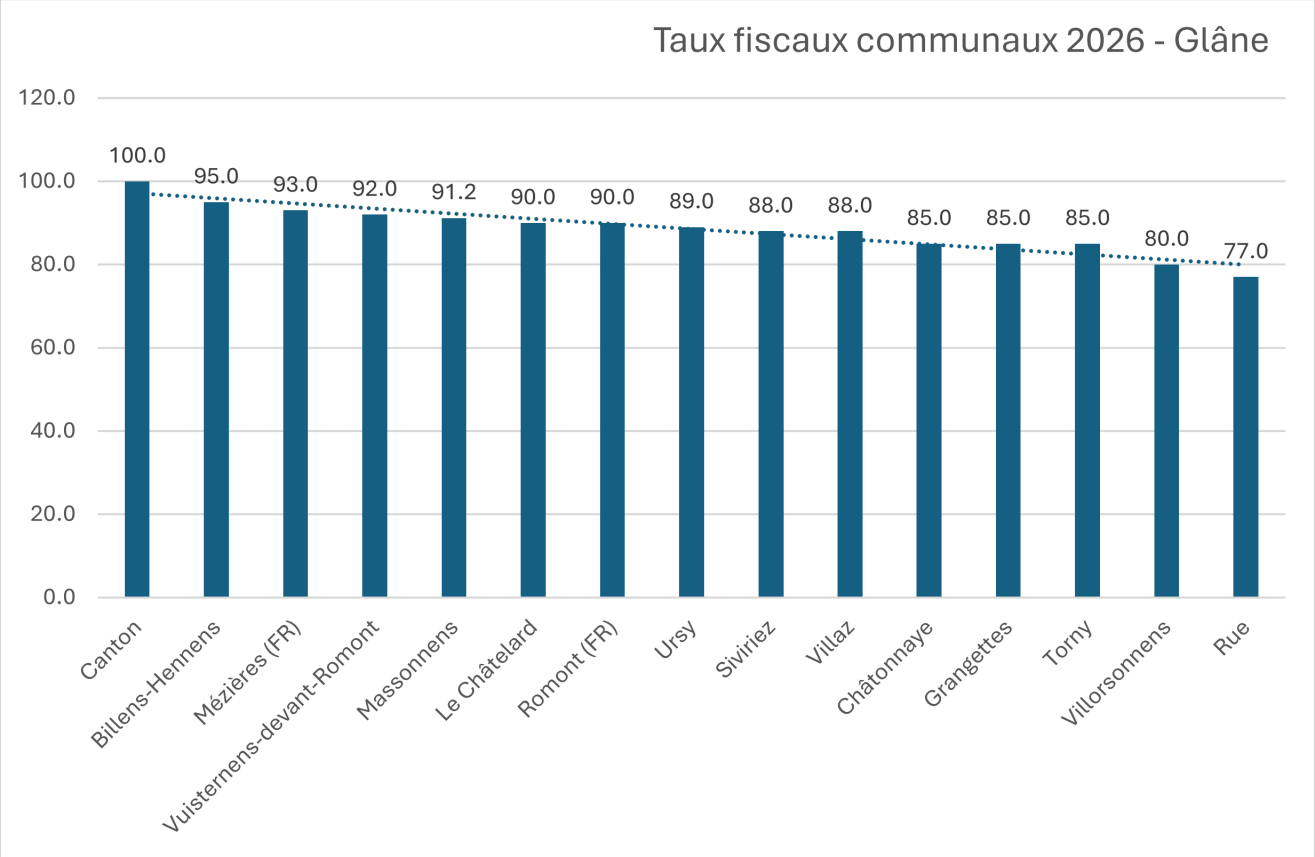

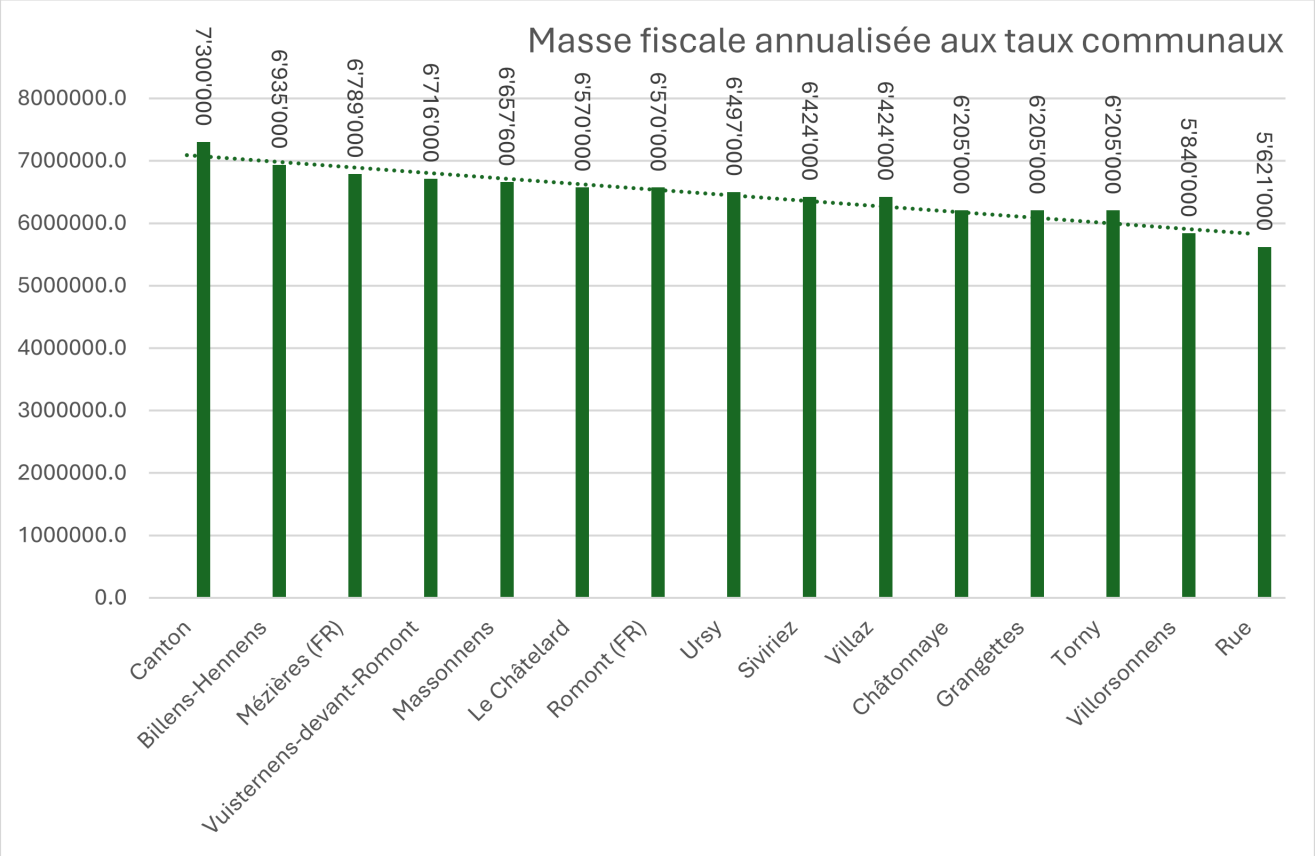

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des communes SCom
Amt für Gemeinden GemA

Rue de Zaehringen 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 42
scom@fr.ch, www.fr.ch/scom

Fribourg, 4 septembre 2026

Situation financière de la commune de Rue
—
Rapport du Service des communes

1. Préambule

Lors de la séance du conseil général du 15 décembre 2025 consacrée aux budgets 2026, le conseil communal de Rue proposait notamment une modification du coefficient de l'impôt sur les personnes physiques (de 77,0% à 89,0%) et de la contribution immobilière (de 1,50‰ à 2,50‰). En raison du refus de ces deux modifications, la présentation des budgets de résultat et des investissements a été retirée.

La séance relative aux budgets, reportée au 12 février 2026, présentait à nouveau une modification du coefficient de l'impôt sur les personnes physiques (de 77,0% à 95,0%) et de la contribution immobilière (de 1,50‰ à 2,50‰). Ces modifications ont été approuvées par le législatif, puis soumises au referendum facultatif. Ce dernier ayant abouti, une votation populaire pour ces décisions d'augmentations fiscales a été agendée au 14 juin 2026, précédée d'une séance d'information aux citoyennes et citoyens de la commune le 18 mai.

La population a refusé ces augmentations par 77,73% (coefficient sur les personnes physiques), respectivement par 81,38% (contribution immobilière). Pour ces raisons, un nouveau budget 2026 a été présenté le 7 juillet 2026, sans modification des coefficients et taux d'impôts par rapport à 2025. Adopté par le législatif, le nouveau budget 2026 prévoit un déficit de plus de CHF 1,6 mio.

Dans son rôle de surveillance financière, le Service des communes (SCom) a été sollicité pour une séance qui a réuni le 20 août 2026, à l'administration communale de Rue, une délégation du conseil communal, de la commission financière, de l'administration des finances et du SCom.

Le présent rapport rappelle les discussions de la séance et les mesures urgentes à prendre afin de retrouver une stabilité financière à moyen terme. En raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune de Rue au 1er janvier 2025 (fusion de Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue), ce rapport ne peut s'appuyer sur l'historique de résultats financiers effectifs ; il se réfère par contre aux comptes 2025, au budget 2026 ainsi qu'au plan financier 2026-2030.

2. Respect des normes légales en matière de présentation des éléments relatifs aux finances communales

Il est utile de relever que, tenant compte des documents reçus, des informations et documents publiés sur le site internet de la commune, dans le contexte de la législation sur les communes (LCo) et sur les finances communales (LFCo), l'autorité exécutive de la commune de Rue respecte les normes légales en matière de présentation et d'adoption/approbation des **budgets**, des **comptes** et des **plans financiers**.

3. Analyse de la situation financière

On peut appréhender la situation financière de la commune selon des méthodes suivantes :

- en partant des données effectives et connues du passé pour en déterminer l'évolution et la tendance, notamment en mettant en parallèle l'évolution des charges, des revenus et du rendement fiscal ;

> ***Remarque***
> *Il est à relever que les données historiques sont limitées dans ce contexte, la commune de Rue, issue d'une fusion, n'est effective que depuis le 1er janvier 2025 ; certaines données communales ont toutefois été consolidées pour en déterminer une tendance.*

- en prenant en compte le plan financier prévisionnel à long terme, mais avec toutes les incertitudes économiques et décisionnelles de l'autorité compétente qu'il suppose.

L'analyse des comptes de résultat, consolidés pour les années 2020 à 2024, effectifs pour la nouvelle commune de Rue en 2025 et son budget 2026, démontre la difficulté de maintenir une situation d'équilibre financier.

Le graphique ci-dessous révèle les constats suivants (le tableau avec les données chiffrées est annexé au présent rapport) :

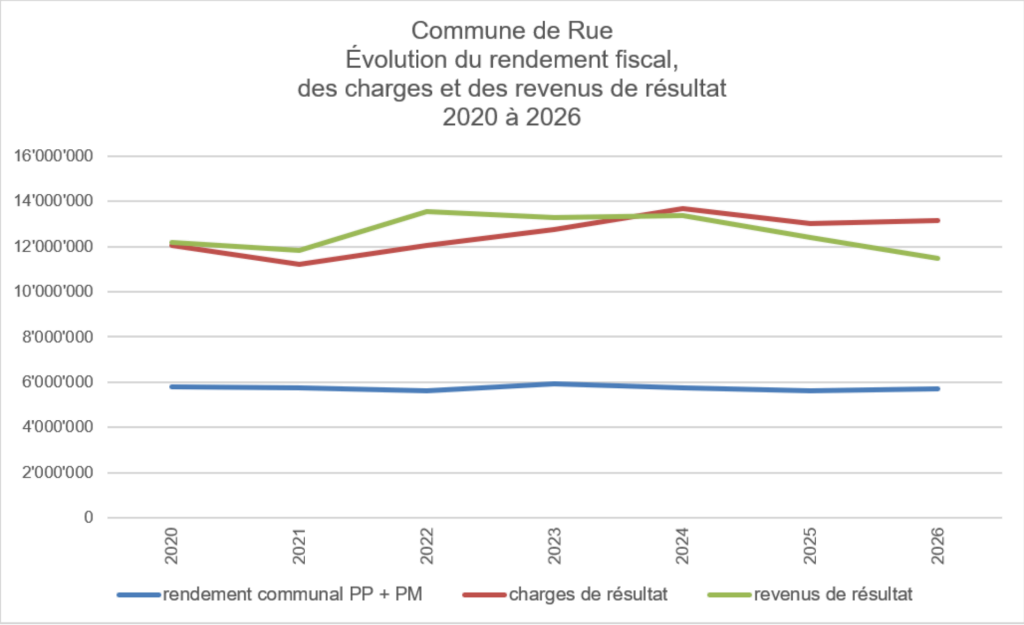

3.1. Évolution du rendement fiscal direct

Le rendement fiscal direct communal (rendement des personnes physiques et des personnes morales) tend à une stagnation plus qu'à une variation sensible. En effet, de 2020 à 2026, il a diminué à raison de – 0,29% en moyenne annuelle. S'agissant de données consolidées, on relève des variations de coefficients d'impôts de certaines anciennes communes :

> **Auboranges** – coefficient sur les personnes physiques :
  - augmentation en 2021 de 92,0% à 95,0%
  - diminution en 2022 de 95,0% à 79,0%
  - diminution en 2024 de 79,0% à 77,0%

> **Ecublens** – coefficients sur les personnes physiques et morales :
  - diminution en 2022 de 88,0% à 71,0%

Cette stagnation des rendements d'impôts suppose que la commune doit disposer de ressources autres que la fiscalité directe, ainsi que d'autres revenus non fiscaux, pour financer l'augmentation de ses charges.

3.2. Évolution des charges

Les charges du compte de résultat ont fortement augmenté entre 2021 et 2022, augmentation qui s'explique par la mise en œuvre du nouveau modèle comptable MCH2, mais largement compensée par une augmentation des revenus. Les charges évoluent de manière relativement constante depuis 2022, augmentation qui s'explique notamment par les charges de transfert aux associations de communes, conséquentes des investissements réalisés au niveau du district et des clés de répartition entre communes membres (voir pt 5.2.). Ce constat est confirmé par les charges globales de résultat diminuant en 2025, puis stagnant en 2026 (budget).

En moyenne, l'augmentation annuelle est de + 1,56% sur la période 2020 à 2026, plus élevée que l'évolution des revenus fiscaux directs.

3.3. Évolution des revenus

L'évolution des revenus du compte de résultat suit plus ou moins cette même courbe, mais pas dans les mêmes proportions que les charges. La courbe « en dents de scie » s'explique par le fait que les revenus intègrent toutes les ressources fiscales, notamment aussi les impôts conjoncturels (p.ex. droits de mutation) qui ne sont pas réguliers, mais permettent pour le moins le financement des charges « par lissage » sur le moyen ou long terme.

L'analyse sur la période 2020 à 2026 démontre une variation annuelle moyenne faiblement négative des revenus de – 0,94%. Pour inverser cette tendance, des mesures doivent être prises sans délai pour augmenter les ressources, qu'elles soient fiscales ou non.

3.4. Évolution du résultat comptable et opérationnel

Si les résultats comptables consolidés étaient positifs entre 2020 et 2023, ils deviennent négatifs dès 2024 (– CHF 334'248) puis se détériorent rapidement, atteignant – CHF 595'805 en 2025 jusqu'à – CHF 1'687'277 au budget 2026. Ce dernier déficit est conséquent du refus, par referendum, de l'augmentation des coefficient et taux d'impôts.

L'analyse des résultats opérationnels, déterminés depuis l'introduction de MCH2 en 2022, est encore plus explicite, puisqu'ils présentent chaque année des déficits structurels, s'accentuant dès 2024 pour atteindre un dépassement supérieur à – CHF 2 mio au budget 2026 :

année	résultat comptable en CHF	résultat opérationnel en CHF	
2022	1'490'834	-733'043	consolidés avant fusion
2023	569'100	-24'315	
2024	-334'248	-831'967	
2025	-595'805	-1'078'718	effectif
2026	-1'687'277	-2'055'714	budgeté

En conclusion de ces premiers constats, l'augmentation des coefficients d'impôts sur les personnes physiques et morales s'avère **une première mesure urgente et indispensable** afin d'inverser les tendances et de retrouver un équilibre budgétaire sur les moyen et long termes.

4. Indicateurs financiers harmonisés

Les constats précédents sont confirmés par l'analyse des indicateurs financiers. Huit indicateurs harmonisés, définis pour toutes les collectivités publiques, donnent une vision et une tendance de l'état financier de la collectivité dès lors qu'ils sont analysés sur le moyen terme (si possible cinq ans). La mise en œuvre des normes comptables MCH2 datant de 2022, une analyse avec des données comparables est possible pour les quatre années 2022 à 2025.

De plus, Rue étant une commune fusionnée effective depuis 2025, les données consolidées doivent être analysées avec prudence. Toutefois elles donnent déjà une image de l'état financier de la commune.

Le tableau des indicateurs financiers harmonisés détaillant les données 2022 à 2025, avec formules et valeurs de référence, est annexé au rapport ; nous concentrons toutefois notre analyse sur quatre indicateurs prioritaires :

année	1 taux d'endettement net en %	2 degré d'autofinancement en %	3 part des charges d'intérêts en %	4 dette brute par rapport aux revenus en %	5 proportion des investissements en %	6 part du service de la dette en %	7 endettement net par habitant en fr.	8 taux d'autofinancement en %
2022	108.15	-3.85	-0.19	171.80	20.06	3.38	2'971	-0.81
2023	151.83	-2.72	0.22	182.31	14.58	3.89	4'272	-0.40
2024	171.64	-38.70	0.45	220.70	15.99	4.65	5'002	-3.32
2025	231.01	5.54	0.83	256.69	29.05	5.88	6'799	1.95

1 Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net exprime la part des revenus fiscaux nécessaire à amortir la dette. Supérieur à 200%, il peut s'avérer critique si les ressources fiscales n'augmentent pas à moyen terme. La forte augmentation en 2025 peut s'expliquer par les dettes contractées par les associations de communes dont la part communale est intégrée dans le propre endettement de Rue.

2 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement renseigne sur la part des investissements que la commune peut financer par ses propres moyens. Inférieur 80%, voire négatif, pour les quatre années analysées, il dénote une insuffisance de ressources.

Il est à rappeler que l'ordonnance sur les finances communales (art. 19 OFCo) fixe des normes pour ces deux premiers indicateurs mis en relation :

Art. 19 Limitation de l'endettement des communes (art. 22 al. 2 et 3 LFCo)

[1] Lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 %.

[2] A défaut, des mesures doivent être prises afin que ces valeurs soient respectées dans un délai maximal de cinq ans.

[3] La limitation de l'endettement ainsi définie ne s'applique pas aux autres collectivités publiques locales.

[4] Les dispositions statutaires des associations de communes limitant l'endettement de celles-ci (art. 112 al. 1 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes) demeurent réservées.

En l'état, ces deux premiers indicateurs prioritaires présentent une situation problématique. À défaut d'amélioration des revenus communaux permettant le financement des dettes contractées, cela pourrait présager d'une situation encore plus compliquée à terme si les résultats comptables ne s'améliorent pas de manière proportionnée. De nouvelles mesures drastiques devraient dès lors être engagées pour respecter les normes légales.

Bien que l'indicateur du degré d'autofinancement s'améliore sensiblement en 2025, il demeure largement insuffisant selon les valeurs indicatives retenues pour les collectivités publiques.

3 Part des charges d'intérêts

Cet indicateur détermine le poids des intérêts par rapport aux revenus. Il reste faible, donc bon. Ce constat s'explique principalement par le fait que les taux d'intérêts des dettes sont bas depuis quelques années et favorisent le recours à l'emprunt.

7 Endettement net par habitant

L'endettement net par habitant est élevé selon les normes de référence (> CHF 5'000), se situant à près de CHF 6'800 par habitant, signalant de ce fait un surendettement.

Cet indicateur doit toutefois être relativisé dans le sens où une commune d'une certaine taille fournit des prestations non pas seulement pour ses citoyen-ne-s, mais également au profit des communes voisines. De plus, le recours à l'emprunt permet de répartir la charge induite (intérêt de la dette et amortissement des investissements réalisés) sur plusieurs années et donc sur les contribuables qui utilisent les infrastructures mises à disposition.

En résumé, hormis les indicateurs analysant le poids de la charge d'intérêts et du service de la dette, les indicateurs financiers harmonisés, consolidés entre 2022 et 2024, effectifs dès 2025, ne sont pas favorables à la situation financière de Rue sur le moyen terme. Comme indiqué précédemment, seules des **mesures urgentes** permettront d'assainir une situation actuellement difficile, à savoir un **renforcement des ressources**, fiscales et autres, une **maîtrise des dépenses**, permettant à terme un désendettement.

5. Péréquation financière intercommunale

5.1. Indice du potentiel fiscal

Un indicateur est révélateur de la situation particulière de Rue dans le cadre des ressources fiscales de la commune. Dans le système de péréquation financière intercommunale, l'indice du potentiel fiscal (IPF) place le curseur des ressources communales les plus importantes (fiscalité) en comparaison des autres communes fribourgeoises. Le tableau ci-dessous est une consolidation des résultats de la péréquation 2020 à 2024 avant fusion, il est effectif dès 2025.

année	*instrument des ressources*		*instrument des besoins*	
	indice IPF	*montant*	*indice ISB*	*montant*
2020	88.67	279'871.-	94.71	88'171.-
2021	88.44	305'413.-	95.51	93'477.-
2022	92.43	200'721.-	97.43	108'118.-
2023	90.95	237'992.-	98.37	108'789.-
2024	88.67	322'047.-	97.85	114'349.-
2025	81.79	535'071.-	97.03	109'924.-
2026	82.10	513'049.-	96.43	108'588.-

Si la commune est bénéficiaire de la péréquation des ressources (IPF inférieur à 100 points), elle se situe dans le haut de ces communes, pour le moins pour les années 2020 à 2024. Les indices supérieurs à 90 points (2022 et 2023) sont liés à la situation fiscale particulière de Auboranges.

Pour rappel, le calcul de l'IPF ne prend pas en compte les coefficients et taux d'impôts communaux, mais le rendement fiscal potentiel de chaque commune. Cela signifie que, dans le cas de la commune fusionnée de Rue, la variation de son potentiel fiscal augmente moins rapidement que l'évolution du potentiel fiscal moyen des communes fribourgeoises. Mais également qu'une augmentation de ses coefficients ou taux d'impôts n'impactera pas ce potentiel.

5.2. Péréquation financière « régionale »

La prise en compte – partielle – du potentiel fiscal des communes dans les clés de répartition des associations intercommunales du district (« clé glânoise ») a une incidence sur les résultats comptables de Rue, dans le sens où elle se situe dans les communes avec un fort potentiel fiscal au niveau du district (deuxième commune la plus « riche »). De ce fait elle participe plus que proportionnellement – par rapport à sa population – aux dépenses régionales des associations intercommunales qui utilisent cette « clé glânoise » avec critère péréquatif.

Rue est ainsi doublement impactée par la péréquation : bien que bénéficiaire de la péréquation financière intercommunale « cantonale », elle contribue de manière plus importante que les autres communes du district aux dépenses régionales.

6. Plan financier prévisionnel 2026-2030

Le plan financier 2026-2030 devra être mis à jour, tenant compte de la décision populaire en 2026 (refus des augmentations d'impôts) et des propositions du conseil communal pour les budgets 2027 et suivants. S'agissant d'un outil de conduite de l'exécutif communal et avec toutes les incertitudes que suppose cet instrument prévisionnel, on constate la difficulté d'équilibrer les budgets futurs sans que des mesures importantes et urgentes soient engagées.

La commune dispose certes d'un capital propre non affecté (fortune) d'un peu plus de CHF 11mios, montant qui permet notamment de compenser les déficits budgétaires sans recours à des mesures immédiates. Toutefois, selon le plan financier 2026-2030 mis à jour, les investissements prévus à court et moyen termes (p.ex. centre scolaire), ce « bas de laine » sera épuisé rapidement.

7. Conclusion

En conclusion à cette analyse financière, il appartient à la commune de mettre en œuvre sans délai les mesures susceptibles d'éviter une situation de découvert au bilan. En premier lieu, il s'agit de prioriser les investissements futurs. La question des coupes budgétaires doit aussi être posée, ce qui suppose, par exemple, une analyse des prestations non obligatoires dont l'abandon n'impacterait pas le fonctionnement de la commune. L'augmentation à futur des revenus fiscaux, refusée en 2026, demeure également une piste qui devrait permettre pour le moins de diminuer l'écart entre l'évolution des charges et celle des revenus afin d'améliorer à moyen terme et de manière pérenne, la situation financière actuellement difficile de Rue.

La mise à jour de la planification financière est essentielle. Elle doit permettre de mesurer l'impact des investissements encore à réaliser et de prévoir une éventuelle modification des coefficients fiscaux. Le fait que Rue ait un coefficient d'impôt sur les personnes physiques de 77,0% – bas comparativement aux communes glânoises – et qu'elle dispose d'une fortune non affectée de CHF 11 mios donne une certaine marge de manœuvre pour une augmentation par étape de sa fiscalité et permettre une **stabilisation progressive de sa situation**.

Nicolas Levrat
Chef de service adjoint

Gilles Ballaman
Conseiller économique

Annexes

—

Évolution rendement fiscal, charges et revenus, 2020-2026
Indicateurs financiers harmonisés, 2022-2025

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des communes SCom
Amt für Gemeinden GemA

03.09.2026

Commune de Rue

Annexe 1 - **Évolution du rendement fiscal, des charges et des revenus de résultat** (consolidés)

année	rendement impôts directs				rendement communal		charges de résultat		revenus de résultat		résultat	
	coeff.	PP	coeff.	PM	PP + PM			évolution		évolution	comptable	
AUBORANGES												
2020	92.0	1'004'252	50.0	9'308	928'566		2'132'601		2'135'747		*3'145.81*	*statistiques*
2021	95.0	932'389	50.0	15'365	893'452	-3.78%	1'534'080	*-28.07%*	1'474'305	*-30.97%*	*-59'774.51*	
2022	79.0	1'009'150	50.0	14'600	804'528	-9.95%	1'847'254	*20.41%*	1'846'460	*25.24%*	*-794.00*	
2023	79.0	1'159'523	50.0	12'607	922'327	14.64%	1'482'433	*-19.75%*	1'751'319	*-5.15%*	*268'885.67*	
2024	77.0	1'156'422	48.0	6'777	893'698	-3.10%	1'451'128	*-2.11%*	1'661'477	*-5.13%*	*210'348.87*	*compte*
CHAPELLE												
2020	85.0	818'318	85.0	13'955	707'432		1'098'861		1'110'302		*11'440.34*	*statistiques*
2021	85.0	891'336	85.0	16'859	771'965	9.12%	1'145'718	*4.26%*	1'350'914	*21.67%*	*205'195.84*	
2022	85.0	893'055	85.0	8'853	766'622	-0.69%	1'191'861	*4.03%*	1'407'927	*4.22%*	*216'066.02*	
2023	85.0	866'843	85.0	13'826	748'569	-2.35%	1'400'085	*17.47%*	1'553'786	*10.36%*	*153'700.31*	
2024	85.0	887'059	85.0	12'941	765'000	2.20%	1'391'144	*-0.64%*	1'516'196	*-2.42%*	*125'051.98*	*compte*
ECUBLENS												
2020	88.0	1'075'677	88.0	4'372	950'443		1'489'803		1'498'715		*8'912.19*	*statistiques*
2021	88.0	1'058'622	88.0	23'452	952'225	0.19%	1'305'360	*-12.38%*	1'650'047	*10.10%*	*344'687.16*	
2022	71.0	1'081'480	71.0	3'150	770'088	-19.13%	1'327'733	*1.71%*	1'712'403	*3.78%*	*384'669.91*	
2023	71.0	1'195'665	71.0	37'452	875'513	13.69%	1'542'306	*16.16%*	1'791'952	*4.65%*	*249'645.45*	
2024	71.0	1'079'920	71.0	7'726	772'228	-11.80%	1'715'093	*11.20%*	1'563'977	*-12.72%*	*-151'116.63*	*compte*
RUE												
2020	79.0	4'049'539	48.0	49'499	3'222'895		7'313'202		7'419'403		*106'201.67*	*statistiques*
2021	79.0	3'927'823	48.0	56'500	3'130'100	-2.88%	7'227'370	*-1.17%*	7'347'522	*-0.97%*	*120'151.51*	
2022	79.0	4'129'554	48.0	35'761	3'279'513	4.77%	7'694'406	*6.46%*	8'585'298	*16.85%*	*890'891.65*	
2023	79.0	4'245'828	48.0	38'700	3'372'780	2.84%	8'303'666	*7.92%*	8'200'534	*-4.48%*	*-103'131.61*	
2024	79.0	4'186'612	48.0	55'062	3'333'853	-1.15%	9'122'546	*9.86%*	8'604'013	*4.92%*	*-518'532.67*	*compte*

RUE après fusion												
année					rendement communal PP + I		charges de résultat		revenus de résultat			
2020		6'947'786		77'134	5'809'336		12'034'466		12'164'166		*129'700.01*	*statistiques*
2021		6'810'170		112'175	5'747'742	-1.06%	11'212'528	*-6.83%*	11'822'788	*-2.81%*	*610'260.00*	
2022		7'113'239		62'364	5'620'751	-2.21%	12'061'255	*7.57%*	13'552'088	*14.63%*	*1'490'833.58*	
2023		7'467'860		102'584	5'919'188	5.31%	12'728'490	*5.53%*	13'297'590	*-1.88%*	*569'099.82*	
2024		7'310'012		82'506	5'764'780	-2.61%	13'679'911	*7.47%*	13'345'662	*0.36%*	*-334'248.45*	*compte*
2025	77.0	7'226'752	48.0	65'625	5'596'089	-2.93%	13'012'293	*-4.88%*	12'416'488	*-6.96%*	*-595'804.80*	
2026	77.0	7'319'481	48.0	152'083	5'709'000	2.02%	13'163'069	*1.16%*	11'475'792	*-7.58%*	*-1'687'277.27*	*budget*
					évolution annuelle moyenne 2020-2026	*-0.29%*		*1.56%*		*-0.94%*		

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des communes SCom
Amt für Gemeinden GemA

03.09.2026

Commune de Rue

Annexe 2 - **Indicateurs financiers harmonisés** (consolidés)

année	1 taux d'endettement net en %	2 degré d'autofinancement en %	3 part des charges d'intérêts en %	4 dette brute par rapport aux revenus en %	5 proportion des investissements en %	6 part du service de la dette en %	7 endettement net par habitant en fr.	8 taux d'autofinancement en %
2022	108.15	-3.85	-0.19	171.80	20.06	3.38	2'971	-0.81
2023	151.83	-2.72	0.22	182.31	14.58	3.89	4'272	-0.40
2024	171.64	-38.70	0.45	220.70	15.99	4.65	5'002	-3.32
2025	231.01	5.54	0.83	256.69	29.05	5.88	6'799	1.95

1 Taux d'endettement net

Formule

$$\frac{\text{Dette nette}}{\text{40xx Revenus fiscaux}} \times 100$$

Valeurs indicatives

< 100%	faible = bon
100 – 150%	acceptable
> 150%	élevé = problématique
> 200%	*si le degré d'autofinancement n'atteint pas 80% en moyenne sur les 5 dernières années, la commune doit prendre des mesures pour rétablir la situation : diminution du taux d'endettement et/ou augmentation du degré d'autofinancement*

2 Degré d'autofinancement

Formule

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissements nets}} \times 100$$

Valeurs indicatives

> 100%	idéal = haute conjoncture
80 – 100%	bon = situation normale
50 – 80%	insuffisant = récession

Service des communes SCom
Amt für Gemeinden GemA

Commune de Rue

Annexe 2 - **Indicateurs financiers harmonisés** (consolidés)

année	1 taux d'endettement net en %	2 degré d'autofinancement en %	3 part des charges d'intérêts en %	4 dette brute par rapport aux revenus en %	5 proportion des investissements en %	6 part du service de la dette en %	7 endettement net par habitant en fr.	8 taux d'autofinancement en %
2022	108.15	-3.85	-0.19	171.80	20.06	3.38	2'971	-0.81
2023	151.83	-2.72	0.22	182.31	14.58	3.89	4'272	-0.40
2024	171.64	-38.70	0.45	220.70	15.99	4.65	5'002	-3.32
2025	231.01	5.54	0.83	256.69	29.05	5.88	6'799	1.95

3 Part des charges d'intérêts

Formule

$$\frac{\text{Charges d'intérêts nets}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Valeurs indicatives

< 4%	faible = bon
4 – 9%	moyen = supportable
> 9%	élevé = problématique

4 Dette brute par rapport aux revenus

Formule

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50 – 100%	bon
100 – 150%	moyen
150 – 200%	mauvais
> 200%	critique

Service des communes SCom
Amt für Gemeinden GemA

Commune de Rue

Annexe 2 - **Indicateurs financiers harmonisés** (consolidés)

année	1 taux d'endettement net en %	2 degré d'autofinancement en %	3 part des charges d'intérêts en %	4 dette brute par rapport aux revenus en %	5 proportion des investissements en %	6 part du service de la dette en %	7 endettement net par habitant en fr.	8 taux d'autofinancement en %
2022	108.15	-3.85	-0.19	171.80	20.06	3.38	2'971	-0.81
2023	151.83	-2.72	0.22	182.31	14.58	3.89	4'272	-0.40
2024	171.64	-38.70	0.45	220.70	15.99	4.65	5'002	-3.32
2025	231.01	5.54	0.83	256.69	29.05	5.88	6'799	1.95

5 Proportion des investissements

Formule

$$\frac{\text{Investissements bruts}}{\text{Dépenses totales consolidées}} \times 100$$

Valeurs indicatives

	effort d'investissement :
< 10%	faible
10 – 20 %	moyen
20 – 30%	important
> 30%	très important

6 Part du service de la dette

Formule¶

→ $\frac{\text{Service de la dette}}{\text{Revenus courans}} \times 100$¶

¶

Valeurs·indicatives¶

<·5%	→	faible¶
5·–·15%	→	supportable¶
15·–·25%	→	élevée¶
>·25%	→	très·élevée¶

Service des communes SCom
Amt für Gemeinden GemA

Commune de Rue

Annexe 2 - **Indicateurs financiers harmonisés** (consolidés)

année	1 taux d'endettement net en %	2 degré d'autofinancement en %	3 part des charges d'intérêts en %	4 dette brute par rapport aux revenus en %	5 proportion des investissements en %	6 part du service de la dette en %	7 endettement net par habitant en fr.	8 taux d'autofinancement en %
2022	108.15	-3.85	-0.19	171.80	20.06	3.38	2'971	-0.81
2023	151.83	-2.72	0.22	182.31	14.58	3.89	4'272	-0.40
2024	171.64	-38.70	0.45	220.70	15.99	4.65	5'002	-3.32
2025	231.01	5.54	0.83	256.69	29.05	5.88	6'799	1.95

7 Endettement net par habitant

Formule

$$\frac{\text{Endettement net}}{\text{Population légale}} \times 100$$

Valeurs indicatives

< 0 fr.	capital net
– 15 fr.	*moyenne des communes (2023)*
0 – 1'000 fr.	endettement faible
1'001 – 2'500 fr.	endettement moyen
2'501 – 5'000 fr.	endettement important
> 5'001 fr.	endettement très important (surendettement)

8 Taux d'autofinancement

Formule

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Valeurs indicatives

> 20%	bonne
10 – 20%	moyenne
< 10%	faible

CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE

MESSAGE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Conseil général du :	7 octobre 2026
Ordre du jour n° :	3
Énoncé :	Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques 77.0% à 89.0% de l'impôt cantonal de base

1 Contexte et documents examinés

Après le refus populaire du 14 juin 2026 de la hausse du coefficient de 77 % à 95 %, le Conseil communal propose désormais un coefficient de 89 % dès 2027. La Commission examine cette proposition sur la base du budget 2026 V3, du rapport du SCom du 4 septembre 2026 et des données financières comparatives.

Aucune planification financière actualisée n'a été transmise à la Commission.

2 Analyse financière de la proposition

Le budget 2026 V3 présente un déficit de Fr. 1.69 million et un résultat opérationnel négatif de Fr. 2.06 millions. La fortune non affectée permet d'absorber temporairement des déficits, mais elle ne remplace pas des recettes durables.

À 77 %, Rue a le coefficient le plus faible du district. Au 31.12.2025, le taux d'endettement net de Rue atteint 231 %, dépassant ainsi le seuil de 200 %. Selon l'art. 19 OFCo, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit alors atteindre au moins 80 %. Or, les comptes 2025 de Rue font état d'un degré d'autofinancement de seulement 6 % et d'un solde de financement négatif d'environ CHF 4.3 millions. L'exercice 2025 est donc très éloigné de l'exigence de 80 %. La vérification réglementaire porte toutefois sur la moyenne des cinq dernières années ; si celle-ci est inférieure à 80 %, des mesures doivent rétablir ces valeurs dans un délai maximal de cinq ans, conformément à l'art. 22 al. 3 LFCo.

Comparaison avec les quatre communes les plus peuplées de la Glâne, Rue exclue. Pour Rue, la population 2025 comprend Rue, Auboranges, Chapelle et Ecublens (périmètre fusionné).

Commune	Rue	Romont	Ursy	Siviriez	Villaz
Population légale 2025	2'638	6'276	4'073	2'711	2'421
Coefficient PP 2026	77 % (89 % proposé)	90 %	89 %	88 %	88 %
Résultat budget 2026	Déficit env. Fr. 1'690'000	Déficit Fr. 1'384'700	Excédent Fr. 91'075	Déficit Fr. 987'656	Déficit Fr. 577'580
Taux d'endettement net au 31.12.2025	231 %	278 %	331 %	0 %	291 %
Marge d'autofinancement 2025	Fr. 252'763	Fr. 2'401'767	Fr. 14'732	Fr. 1'103'305	– Fr. 486'860

Données communales – Rue (budget 2026, comptes 2025) ; Romont (budget 2026, comptes 2025) ; Ursy (budget 2026, comptes 2025) ; Siviriez (budget 2026, comptes 2025) ; Villaz (budget 2026, comptes 2025). Population et coefficients : SCom. Bases légales : art. 22 LFCo ; art. 19 OFCo.

La Commission a également comparé les comptes 2025 et le budget 2026 de Rue avec Siviriez, Vuisternens-devant-Romont et Villaz, communes de population comparable. Pour Rue, les charges d'aide matérielle, de participation au cycle d'orientation et de biens et services liés à la scolarité sont largement supérieures. Extrapolé à la population de Rue, l'impact théorique cumulé de ces trois écarts atteint environ Fr. 1.11 million aux comptes 2025 comme au budget 2026.

Pour les recettes, l'écart est favorable en 2025 (+ Fr. 87'000), mais défavorable au budget 2026 (– Fr. 660'000). Les recettes de péréquation sont également inférieures à la moyenne d'environ Fr. 184'000 aux comptes 2025 et Fr. 214'000 au budget 2026. Ces écarts ne démontrent pas, à eux seuls, une anomalie ni des économies réalisables. Leur importance nécessite toutefois des explications documentées sur les bases de calcul, les clés de répartition et les éléments ponctuels ou récurrents. Les interrogations ont été transmises au Conseil communal.

Rue dégage Fr. 252'763 d'autofinancement en 2025, soit 6 % des investissements nets. Ce montant, soutenu en partie par des revenus extraordinaires et des éléments antérieurs, ne traduit pas une capacité structurelle suffisante pour éviter le recours à l'endettement.

Sur Fr. 5.636 millions d'impôts sur le revenu et la fortune inscrits au budget 2026, le passage de 77 % à 89 % représenterait environ Fr. 878'000 supplémentaires par an, à bases fiscales constantes. Il ne s'agit pas d'une prévision du budget 2027.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE

MESSAGE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

3 Évolution de l'endettement et des charges financières

La Commission des finances souhaite attirer l'attention sur l'évolution de l'endettement et de ses conséquences sur les charges financières. Entre les exercices 2025 et 2026, celles-ci passeraient, selon la projection établie par l'administrateur des finances et sous réserve d'un besoin de liquidités supplémentaire, de CHF 168'825 à CHF 216'576, soit une augmentation de CHF 47'751 (+28.3 %).

L'augmentation de la dette accroît les charges d'intérêts. Elle peut également péjorer, à terme, l'appréciation de la solvabilité de la commune (rating) et ainsi rendre l'accès à certains financements moins favorable, notamment en cas de remontée des taux d'intérêt.

Dans ce contexte, une augmentation des recettes fiscales permettrait de limiter le recours à l'emprunt. L'effort fiscal à court terme peut ainsi générer des économies à long terme en évitant des emprunts et les intérêts qui y sont liés, tout en préservant la marge de manœuvre financière de la commune pour les années à venir.

4 Position du SCom

Le SCom conclut que, hormis les indicateurs relatifs à la charge d'intérêts et au service de la dette, les indicateurs financiers harmonisés, consolidés entre 2022 et 2024 et effectifs dès 2025, ne sont pas favorables à la situation financière de Rue à moyen terme. Il estime que seules des mesures urgentes permettront d'assainir cette situation : renforcement des ressources fiscales et autres, maîtrise des dépenses et, à terme, désendettement.

La Commission demande dès lors une planification financière actualisée avec le budget 2027, accompagnée de mesures de maîtrise des charges et d'une priorisation des investissements.

5 Conclusion

La Commission considère qu'une hausse des recettes fiscales est nécessaire. Elle constate toutefois que, sur la base du budget 2026, le passage de 77 % à 89 % ne suffira pas à rétablir l'équilibre financier.

Une hausse d'impôt ne peut dès lors constituer une mesure isolée. Elle doit s'accompagner d'un plan de mesures chiffré portant sur la maîtrise des charges, la priorisation des investissements et le désendettement, ainsi que d'explications documentées sur les écarts relevés.

La Commission reconnaît ainsi la nécessité d'une hausse, mais ne formule pas de recommandation quant à l'acceptation ou au refus du taux proposés. Elle soumet ses constats au Conseil général, auquel il appartient de se prononcer sur la proposition.

Promasens, le 29 septembre 2026

Le Président	**Le Secrétaire**
Cédric Bays	Thorsten Michels

CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE	**MESSAGE DE LA COMMISSION DURABILITE ET ENERGIE**

Conseil général du :	07 octobre 2026
Ordre du jour N° :	3., 4., 5.
Énoncé :	**Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques 77.0% à 89.0% de l'impôt cantonal de base** **Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales 48.0% à 54.0% de l'impôt cantonal de base** **Modification du taux de contribution immobilière de 1.50‰ à 2.00‰**
Annexe (s) :	N/A

La commission durabilité et énergie a pris connaissance de la proposition du conseil communal de relever le coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77.0% à 89.0%, l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 48.0% à 54.0% et le taux de contribution immobilière de 1.50‰ à 2.00‰. Elle a également pris connaissance du rapport du service des communes sur la situation financière de la commune.

Les adaptations proposées permettraient une rentrée fiscale supplémentaire de CHF 1'070'000. Étant donné le déficit budgétaire de CHF 1'687'277, il est clair que cette augmentation ne suffit pas à assainir les finances communales, conclusion partagée dans le message au Conseil Général. Une augmentation plus importante parait donc nécessaire afin de garantir la pérennité économique de la commune et sa capacité à investir dans des projets importants.
Néanmoins, on ne peut pas ignorer le résultat du référendum contre la hausse d'impôts le 14 juin 2026 ; la proposition de commencer par une hausse modérée qui sera adaptée par la suite semble donc raisonnable d'un point de vue stratégie politique.

La commission émet cependant quelques réserves par rapport au plan proposé: Une des propositions est de supprimer des prestations non-obligatoires ; La commission est catégoriquement contre la réduction de prestations de la commune.
La commission pense également qu'une première adaptation du taux en 2030 est trop lointaine et pourrait causer une dégradation de la capacité de la commune à procéder à des investissements si celle-ci continue à être déficitaire. Nous aurons déjà une vision plus claire des finances communales en 2028, après les exercices de 2026 et 2027 et pourrions déjà adapter le taux pour 2029 si nécessaire. Chaque année déficitaire supplémentaire implique des emprunts et donc des charges additionnelles qui péjoreront les exercices suivants.

Il ne faut pas oublier que la commune doit se donner les moyens d'investir dans l'avenir. Des projets comme la nouvelle école et le chauffage à distance nécessiteront des moyens importants et donc des finances saines. Les objectifs climatiques requièrent également une diminution de moitié des émissions de CO_2 de la commune d'ici 2030 par rapport à 1990, et

cela ne pourra pas se faire sans investissements. Nous n'avons pas besoin de rappeler l'été que nous venons de vivre et qui nous donne un signal d'alerte fort pour pousser la commune et la société en général à s'adapter au changement climatique.
La commission durabilité et énergie donne donc un préavis favorable aux modifications proposées, tout en soulignant les réserves émises précédemment.

Ce préavis combine les points 3, 4 et 5, ceux-ci étant intimement liés. La commission ne prendra donc pas la parole pour les préavis des points 4 et 5.

Promasens, le 07.10.2026

Le Président	Le Secrétaire
Gaudenz Moser	Christian Gast

CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE

MESSAGE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Conseil général du :	7 octobre 2026
Ordre du jour n° :	4
Énoncé :	Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales 48.0% à 54.0% de l'impôt cantonal de base

1 Analyse de la proposition

Le passage de 48 % à 54 % associe les personnes morales à la première étape du rétablissement financier communal. Sur les Fr. 73'000 inscrits au budget 2026 pour l'impôt sur le bénéfice et le capital, calculés au coefficient actuel de 48 %, le passage à 54 % représenterait environ Fr. 9'100 de recettes supplémentaires par an, à bases fiscales constantes. Cette contribution reste modeste au regard du déficit communal.

A 54 %, Rue conserverait le coefficient le plus faible de la Glâne, selon les taux cantonaux publiés pour 2026. La Commission s'appuie sur le budget 2026 et le rapport du SCom du 4 septembre 2026, faute de planification financière actualisée transmise.

2 Conclusion

Comme pour le point 3, une hausse d'impôt ne peut dès lors constituer une mesure isolée. Elle doit s'accompagner d'un plan de mesures chiffré portant sur la maîtrise des charges, la priorisation des investissements et le désendettement, ainsi que d'explications documentées sur les écarts relevés.

La Commission reconnaît ainsi la nécessité d'une hausse, mais ne formule pas de recommandation quant à l'acceptation ou au refus du taux proposé. Elle soumet ses constats au Conseil général, auquel il appartient de se prononcer sur la proposition.

Promasens, le 29 septembre 2026

Le Président

Cédric Bays

Le Secrétaire

Thorsten Michels

CONSEIL GÉNÉRAL DE RUE

MESSAGE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Conseil général du :	7 octobre 2026
Ordre du jour n° :	5
Énoncé :	Modification du taux de contribution immobilière de 1,50 ‰ à 2,00 ‰

1 Analyse de la proposition

La proposition porte le taux de 1,50 ‰ à 2,00 ‰ de la valeur fiscale, contre 2,50 ‰ dans le projet refusé le 14 juin 2026. Sur le produit de Fr. 550’000 inscrit au budget 2026, elle représenterait environ Fr. 183’000 supplémentaires par an à bases fiscales constantes. Pour une valeur fiscale de Fr. 500’000, l’augmentation serait de Fr. 250 par an.

Comparaison avec les quatre communes les plus peuplées de la Glâne, Rue exclue

Contribution 2026	Rue actuel	Rue proposé	Romont	Ursy	Siviriez	Villaz
Taux	1,50 ‰	2,00 ‰	3,00 ‰	2,00 ‰	2,00 ‰	2,50 ‰

Dans le district, le taux le plus bas est de 1,00 ‰ (Billens-Hennens et Vuisternens-devant-Romont) et le plus élevé de 3,00 ‰ (Romont). Le taux proposé de 2,00 ‰ se situe au milieu de cette fourchette.

Le SCom souligne la nécessité de mettre à jour la planification financière et relève qu’une augmentation par étape de la fiscalité permettrait une stabilisation progressive de la situation. La proposition à 2,00 ‰ s’inscrit dans cette approche mesurée.

2 Conclusion

Comme pour le point 3 et 4 de l’ordre du jour, une hausse d’impôt ne peut dès lors constituer une mesure isolée. Elle doit s’accompagner d’un plan de mesures chiffré portant sur la maîtrise des charges, la priorisation des investissements et le désendettement, ainsi que d’explications documentées sur les écarts relevés.

La Commission reconnaît ainsi la nécessité d’une hausse, mais ne formule pas de recommandation quant à l’acceptation ou au refus du taux proposé. Elle soumet ses constats au Conseil général, auquel il appartient de se prononcer sur la proposition.

Promasens, le 29 septembre 2026

Le Président	Le Secrétaire
Cédric Bays	Thorsten Michels